

**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement
du mercredi 3 avril 2024
à 19 h**

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01** Ouverture de la séance
- 10.02** Mot du Maire et des élues
- 10.03** Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Outremont du 3 avril 2024, à 19 h
- 10.04** Période de questions du public
- 10.05** Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Outremont tenue le 12 mars 2024, à 19 h

20 – Affaires contractuelles

- 20.01** Approuver la cinquième convention de modification du bail entre la Ville de Montréal (arrondissement d'Outremont) et le Centre de la petite enfance Frisson de Colline, pour la location des locaux situés au rez-de-chaussée de l'immeuble au 1435, avenue Van Horne, à Outremont, d'une superficie de 5,282 pi², bâtiment #3099, pour une durée d'un an à compter du 15 avril 2024. La recette totale est de 98 936,46 \$, plus les taxes applicables
- 20.02** Autoriser une bonification au montant de 3 500 \$, incluant les taxes, du contrat octroyé à S.L.T.C inc. le 30 septembre 2023, pour le service de location et d'entretien de tapis industriels pour les bâtiments municipaux de l'arrondissement d'Outremont, majorant ainsi le montant total du contrat de 40 761,11 \$ à 44 261,11 \$, incluant les taxes - Dépense provenant du budget de fonctionnement de l'arrondissement d'Outremont

30 – Administration et finances

- 30.01** Autoriser le renouvellement de l'adhésion de l'arrondissement d'Outremont à l'Association internationale des villes amies de la marionnette (AVIAMA) pour l'année 2024 ainsi que le paiement de la cotisation annuelle de 1 252 euros, soit environ 1 844 \$ CAD selon le taux de change en vigueur - Autoriser le Service des finances à effectuer le paiement par virement bancaire de 1 252 euros, exempt de taxes, soit environ 1844 \$ CAD selon le taux de change en vigueur - Dépense provenant du budget de fonctionnement
- 30.02** Accorder une contribution financière de 25 000 \$, toutes taxes applicables incluses, à la Société de développement commercial Laurier Ouest Outremont dans le cadre des activités d'embellissement et d'animation de l'avenue Laurier - Approuver la convention entre la Ville de Montréal, l'arrondissement d'Outremont et la SDC Laurier Ouest Outremont, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière et d'autoriser le maire ainsi que la secrétaire d'arrondissement à signer ladite convention
- 30.03** Autoriser l'affectation d'un montant de 103 000 \$, incluant les taxes, dans le cadre du projet récurrent de piétonnisation de l'avenue Bernard provenant du budget de fonctionnement, du Programme décennal des immobilisations (PDI) et du surplus libre de l'arrondissement
- 30.04** Accepter la bonification de 150 000 \$ octroyée par Patrimoine Canada dans le cadre du projet des Communautés de ruelles et informer le conseil des modifications apportées au projet / Entériner l'accord de contribution signé par le directeur d'arrondissement
- 30.05** Dépôt du rapport des décisions déléguées pour le mois de février 2024
- 30.06** Dépôt de la liste des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour le mois de février 2024
- 30.07** Dépôt de la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour le mois de février 2024
- 30.08** Dépôt de la liste des virements de crédits pour le mois de février 2024

40 – Réglementation

- 40.01** Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171) - L'objet du règlement vise l'implantation d'une zone de stationnement réservé aux livraisons sur le côté nord de l'avenue Manseau et repositionner la zone de stationnement réservé aux autobus scolaires existante sur le côté ouest de l'avenue Outremont vers le côté sud l'avenue Manseau
- 40.02** Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171) - L'objet du règlement vise l'agrandissement de la zone de stationnement d'une durée maximale de 15 minutes existante sur le côté sud de l'avenue Duverger
- 40.03** Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171) - L'objet du règlement vise le déplacement de la zone réservée aux autobus scolaires existante sur le côté ouest de l'avenue Durocher vers le côté nord de l'avenue Fairmount entre les avenues Durocher et Querbes

- 40.04** Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - *Règlement modifiant le Règlement sur les nuisances et la propreté (AO-637)* - L'objet de ce règlement vise à inclure les pénalités applicables en cas de contravention aux articles 21, 22 et 29 du règlement
- 40.05** Adoption - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - L'objet du règlement vise l'implantation d'un espace de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite sur le côté nord de l'avenue Van Horne entre les avenues Outremont et Champagneur
- 40.06** Adoption - *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* - L'objet du règlement vise l'agrandissement de la zone d'arrêt interdit existante sur le côté nord du chemin de la Côte-Sainte-Catherine entre les avenues Wiseman et McEachran
- 40.07** Adoption - *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* - L'objet de ce règlement vise l'implantation d'un espace de stationnement réservé pour personnes à mobilité réduite sur le côté ouest de l'avenue Pratt entre les avenues Ducharme et du Manoir
- 40.08** Adoption avec changement d'un second projet de règlement - *Règlement modifiant le Règlement de zonage (1177)* - L'objet de ce règlement vise à revoir les normes et usages applicables au secteur Atlantic - Dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 26 mars 2024, à 18 h
- 40.09** Édicter les ordonnances pour la programmation d'événements publics à venir sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont pour les mois d'avril à juin 2024

47 – Urbanisme

- 47.01** Adopter en vertu du *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (AO-530)*, une résolution visant une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour l'immeuble situé au 1222, avenue Van Horne
- 47.02** Adopter en vertu du *Règlement de zonage (1177)*, une résolution visant une demande d'exemption de fournir et de maintenir 39 cases de stationnement sur les 40 cases exigées par le Règlement pour l'immeuble situé au 1222, avenue Van Horne
- 47.03** Adopter en vertu du *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (AO-530)*, une résolution visant une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour les immeubles situés au 373, chemin de la Côte-Sainte-Catherine et au 1090, avenue Van Horne

50 – Ressources humaines

- 50.01** Autoriser, pour une durée d'un (1) an, le financement d'un poste temporaire de conseiller.ère en planification (302240) à la direction adjointe d'arrondissement - gestion du territoire, du patrimoine et du bureau de projets dédié aux travaux de refonte de stationnement et imputer la dépense de 114 950 \$, incluant les charges sociales au Fonds de stationnement
- 50.02** Autoriser, pour une durée de deux (2) ans, le financement d'un poste temporaire d'ingénieur (451020) dédié à la mobilité et la sécurisation et d'un poste de gestionnaire immobilier (202830) dédié à la gestion des bâtiments vacants de l'arrondissement à la direction adjointe d'arrondissement - gestion du territoire, du patrimoine et du bureau de projets / Autoriser une dépense totale de 570 000 \$ provenant du surplus libre de l'arrondissement pour le financement de ces postes et les mesures de soutien à la réalisation des mandats

60 – Information

- 60.01** Dépôt du compte rendu de la réunion du Comité de sécurisation tenue le 08 février 2024
- 60.02** Dépôt du rapport d'étape 1 du Plan directeur de mobilité durable et sécuritaire (PDMDS) intitulé « Portrait et diagnostic du territoire »

65 – Avis de motion des conseillers

- 65.01** Motion de la conseillère Valérie Patreau - Pour une gestion pro-active et permanente des graffitis à Outremont

70 – Autres sujets

- 70.01** Levée de la séance



Dossier # : 1243711004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs , Division soutien administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la cinquième convention de modification du bail entre la Ville de Montréal (arrondissement d'Outremont) et le Centre de la petite enfance Frisson de Colline, pour la location des locaux situés au rez-de-chaussée de l'immeuble au 1435, avenue Van Horne, à Outremont, d'une superficie de 5,282 pi ² , bâtiment #3099, pour une durée d'un an à compter du 15 avril 2024. La recette totale est de 98 936,46 \$, plus les taxes applicables

ATTENDU que le conseil de l'arrondissement a approuvé le 15 avril 2019, pour une durée de deux (2) ans, la signature d'un bail entre l'arrondissement d'Outremont et le Centre de la petite enfance Frisson de colline pour la location des locaux au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 1435, avenue Van Horne, à Outremont;

ATTENDU que le conseil a entériné le 4 avril 2021, la prolongation du bail entre l'arrondissement d'Outremont et le Centre de la petite enfance Frisson de colline pour une année supplémentaire, soit jusqu'au 14 avril 2022;

ATTENDU que le conseil a entériné le 4 avril 2022, la prolongation du bail entre l'arrondissement d'Outremont et le Centre de la petite enfance Frisson de colline pour une année supplémentaire, soit jusqu'au 14 avril 2023;

ATTENDU que le conseil a rétroactivement entériné le 2 mai 2023, la prolongation du bail entre l'arrondissement d'Outremont et le Centre de la petite enfance Frisson de colline pour une année supplémentaire, soit jusqu'au 14 avril 2024;

ATTENDU que la Direction de l'arrondissement d'Outremont souhaite que le CPE puisse poursuivre sa mission auprès de la population. Le CPE Frisson de Colline reçoit 80 enfants de 18 mois à 5 ans. Régi par les normes du ministère de la Famille du Québec, le CPE offre aux parents d'enfants d'âge préscolaire des services de garde attentionnés dans un environnement sain et sécuritaire qui favorise l'estime de soi par l'éveil et le jeu, par le goût de socialiser et d'apprendre, et ce, dans un milieu valorisant chez l'enfant, son individualité et son droit au bonheur dans le respect de tous. Le CPE Frisson de Colline puise sa force et sa couleur dans une histoire éducative de plus de 40 ans et offre depuis toujours un

service éducatif de qualité aux familles;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1243711004;

Il est recommandé au conseil de l'arrondissement:

D'APPROUVER la cinquième convention de modification du bail par laquelle l'arrondissement d'Outremont loue pour une période de douze (12) mois à compter du 15 avril 2024, un espace de 5 282 pi² au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 1435, avenue Van Horne, pour un loyer annuel de 98 936,46 \$, plus les taxes applicables;

D'IMPUTER ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par	Jean-François MELOCHE	Le 2024-03-27 14:12
------------------	--------------------------	---------------------

Signataire :

Jean-François MELOCHE

directeur(-trice) d'arrondissement adjoint(e) - gestion territoire et sa
Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1243711004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs , Division soutien administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la cinquième convention de modification du bail entre la Ville de Montréal (arrondissement d'Outremont) et le Centre de la petite enfance Frisson de Colline, pour la location des locaux situés au rez-de-chaussée de l'immeuble au 1435, avenue Van Horne, à Outremont, d'une superficie de 5,282 pi ² , bâtiment #3099, pour une durée d'un an à compter du 15 avril 2024. La recette totale est de 98 936,46 \$, plus les taxes applicables

CONTENU

CONTEXTE

Le Conseil d'administration du CPE Frisson de Colline a adopté à l'unanimité le 8 décembre 2020 la résolution 20-CA-FDC-12 sollicitant l'Arrondissement d'Outremont pour le renouvellement du bail des locaux de l'avenue Van Horne pour une année supplémentaire. La Direction de l'arrondissement

Conformément au bail et à ses conventions de modification, « Le Locateur accorde au Locataire l'option de renouveler le Bail à son échéance pour un (1) terme additionnel de 12 mois, commençant le 15 avril 2024 et se terminant le 14 avril 2025, aux mêmes termes et conditions, sauf quant au loyer annuel qui sera alors augmenté de 1 %. Le tout sous réserve de l'approbation des autorités compétentes du Locateur au moment de ce renouvellement.». Cette convention fait l'objet du présent dossier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 16 0121 - 1233711008: Approuver la quatrième convention de modification du bail par laquelle l'arrondissement d'Outremont loue pour une période de douze mois à compter du 15 avril 2023, un espace de 5 282 pi² au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 1435, avenue Van Horne, pour un loyer annuel de 97 956,89 \$, plus les taxes applicables;

CA22 16 0095 - 1233711019: Approuver la troisième convention de modification du bail entre la Ville de Montréal (arrondissement d'Outremont) et le Centre de la petite enfance Frisson de Colline, pour la location des locaux situés au rez-de-chaussée de l'immeuble au 1435, avenue Van Horne, à Outremont, d'une superficie de 5,282 pi², bâtiment #3099, pour une durée d'un an à compter du 15 avril 2022. La recette totale est de 96 987.02 \$, plus les taxes applicables;

CA21 160090 - 1210806001: Approuver la deuxième convention de modification du bail par lequel l'arrondissement d'Outremont loue pour une période de douze mois, à compter du 15 avril 2021, un espace de 5 282 pi² au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 1435, avenue Van Horne, pour un loyer annuel de 96 026,76 \$, plus taxes;

CA19 16 0233 - Addenda: Dépôt de l'avis de modification au bail signé entre l'arrondissement d'Outremont et le Centre de la petite enfance Frisson de Colline visant à devancer la date d'occupation des lieux du 15 avril au 5 avril 2019;

CA 19 16 0156 - Addenda: Avis de modification au bail signé entre l'arrondissement d'Outremont et le Centre de la petite enfance Frisson de Colline visant à devancer la date d'occupation des lieux du 15 avril au 5 avril 2019 - Renonciation au loyer de la période visée à titre de subvention;

CA19 16 0143 - 1191904002: Approuver le bail entre l'arrondissement d'Outremont et le Centre de la petite enfance Frisson de colline pour la location des locaux au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 1435, avenue Van Horne, à Outremont, pour une durée de deux (2) ans, à compter du 15 avril 2019, avec une option de renouvellement d'un terme additionnel d'une (1) année - Autoriser la directrice d'arrondissement, à signer ledit bail pour et au nom de Ville de Montréal, arrondissement d'Outremont;

CA18 16 0270 - 6 août 2018 - mandat - relocalisation du CPE Frisson de colline

DESCRIPTION

Ce sommaire vise à approuver la cinquième convention de modification du bail entre la Ville de Montréal (arrondissement d'Outremont) et le Centre de la petite enfance Frisson de Colline, pour la location des locaux situés au rez-de-chaussée de l'immeuble au 1435, avenue Van Horne, à Outremont, d'une superficie de 5,282 pi², bâtiment #3099, pour une durée d'un an à compter du 15 avril 2024. La recette totale est de 98 936,46 \$, plus les taxes applicables.

JUSTIFICATION

L'arrondissement d'Outremont n'envisage pas d'autre usage pour les locaux et n'a pas besoin de ces locaux pour d'autres projets;

La cinquième convention de modification du bail proposée répond aux besoins des parties à court terme, sans créer de contraintes organisationnelles importantes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

RECETTES

	Loyer annuel
Loyer annuel 2024-2025	98 936,46 \$
TPS	4 946,82 \$
TVQ	9 868,91 \$
Loyer total	113 752,19 \$

Le coût du loyer mensuel est de 8 244,71 \$, plus les taxes applicables, soit 9 479,35 \$ incluant les taxes.

Les revenus de cette location seront déposés dans l'imputation indiquée à l'intervention financière.

MONTRÉAL 2030

La convention de modification du bail n'est pas en lien avec Montréal 2030.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le refus d'approuver la convention de modification du bail, le CPE Frissons de colline devra trouver de nouveaux locaux afin de desservir les familles d'Outremont.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Cette convention sera approuvée lors de la séance ordinaire qui se tiendra le 3 avril 2024

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs (Kalina RYKOWSKA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Nicole RODIER, Service de la stratégie immobilière

Lecture :

Nicole RODIER, 8 mars 2024

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie DESJARDINS
Cheffe de division soutien administratif -
Secrétaire d'arrondissement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-01-18

Julie DESJARDINS
Cheffe de division soutien administratif -
Secrétaire d'arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François MELOCHE
directeur(-trice) d'arrondissement adjoint(e) -
gestion territoire et sa



Dossier # : 1243711007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs , Division soutien administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une bonification au montant de 3 500 \$, incluant les taxes, du contrat octroyé à S.L.T.C inc. le 30 septembre 2023, pour le service de location et d'entretien de tapis industriels pour les bâtiments municipaux de l'arrondissement d'Outremont, majorant ainsi le montant total du contrat de 40 761.11 \$ à 44 261,11 \$, incluant les taxes - Dépense provenant du budget de fonctionnement de l'arrondissement d'Outremont

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1243711007;

Il est recommandé au conseil de l'arrondissement:

D'AUTORISER une bonification de 3 500 \$ incluant les taxes, au contrat octroyé à S.L.T.C inc. le 30 septembre 2023, pour le service de location et d'entretien de tapis industriels pour les bâtiments municipaux de l'arrondissement d'Outremont;

D'AUTORISER une dépense total de 44 261,11 \$ incluant les taxes dans le cadre de ce contrat;

D'IMPUTER la dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel. La dépense sera entièrement financée par l'arrondissement.

Signé par Jean-François MELOCHE Le 2024-03-27 18:06

Signataire : Jean-François MELOCHE

directeur(-trice) d'arrondissement adjoint(e) - gestion territoire et sa
Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1243711007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_ du patrimoine et des services administratifs , Division soutien administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une bonification au montant de 3 500 \$, incluant les taxes, du contrat octroyé à S.L.T.C inc. le 30 septembre 2023, pour le service de location et d'entretien de tapis industriels pour les bâtiments municipaux de l'arrondissement d'Outremont, majorant ainsi le montant total du contrat de 40 761.11 \$ à 44 261,11 \$, incluant les taxes - Dépense provenant du budget de fonctionnement de l'arrondissement d'Outremont

CONTENU

CONTEXTE

En 2020 l'arrondissement Outremont a procédé au lancement d'un appel d'offres public ayant pour objet service de location et d'entretien de tapis industriels pour les bâtiments municipaux de l'arrondissement d'Outremont, pour une durée de trois (3) ans avec une option de renouvellement d'un (1) an.

Suite à l'analyse des besoins des différentes directions de l'arrondissement, il a été décidé de procéder au renouvellement de l'entente en y apportant une modification qui ne change pas la nature du contrat. La demande concerne la bibliothèque Robert-Bourassa, avec l'ajout de 3 tapis anti-poussière supplémentaires. Ces demandes de modifications ont été validées par le service d'approvisionnement de la ville centre.

Le contrat qui venait à échéance le 29 septembre 2023 a été renouvelé pour une durée de 12 mois le 30 septembre 2023 par le biais de la résolution CA23 160235. Le contrat vient donc à échéance le 30 septembre 2024.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 160234 - 1239293006: Exercer l'option de renouvellement de douze (12) mois et autoriser une dépense additionnelle de 10 977.67\$, taxes incluses, à S.L.T.C inc. pour le service de location et d'entretien de tapis industriels pour les bâtiments municipaux de l'arrondissement d'Outremont, majorant ainsi le montant total du contrat de 29 783.44\$ à 40 761.11 \$, taxes incluses. Dépense provenant du budget de fonctionnement de l'arrondissement d'Outremont

CA20 16 0259 - Séance du 8 septembre 2020. Octroyer un contrat d'un montant de 29

783.44\$ (taxes incluses) à S.L.T.C inc pour le service de location et d'entretien de tapis industriels pour les bâtiments municipaux de l'arrondissement d'Outremont pour une durée de trois (3) ans (avec une option de renouvellement de 1 ans), suite à l'appel d'offres sur invitation 20-18340 (1 soumissionnaire) – Dépense provenant du budget de fonctionnement.

DESCRIPTION

Il s'agit d'autoriser une bonification au montant de 3 500 \$, incluant les taxes, du contrat octroyé à S.L.T.C inc. le 30 septembre 2023, pour le service de location et d'entretien de tapis industriels pour les bâtiments municipaux de l'arrondissement d'Outremont, majorant ainsi le montant total du contrat de 40 761.11 \$ à 44 261,11 \$, incluant les taxes.

JUSTIFICATION

Le contrat initial a été octroyé à S.L.T.C. Inc. en octobre 2020. Les besoins des unités ont évolués au cours des années, ces besoins n'ont pas été pris en considération lors de l'analyse du dossier et nécessitent des dépenses additionnelles qui ont eu pour effet de majorer le prix du contrat. Citons à titre d'exemple l'installation des tapis au Bureau accès Montréal de l'arrondissement et dans le passage menant à la salle du conseil puisque les revêtements de plancher deviennent extrêmement glissants lorsqu'il y a présence de neige ou d'eau de pluie. L'installation de tapis permet d'assurer la santé et la sécurité des employés et des visiteurs de la Mairie.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le contrat renouvelé par le conseil en septembre 2023 doit prendre fin le 30 septembre 2024, nous estimons qu'une bonification de 3 500 \$ permettra de couvrir nos besoins jusqu'à cette date. Un nouvel appel d'offres sera pris en charge par la division du bureau de projets lors de l'entrée en fonction de la nouvelle ressource en gestion immobilière.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début du contrat : 29 septembre 2020

Fin du contrat : 29 septembre 2023

Option de renouvellement: 12 mois, du 30 septembre 2023 au 30 septembre 2024

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs (Kalina RYKOWSKA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie DESJARDINS
Cheffe de division soutien administratif -
Secrétaire d'arrondissement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-03-19

Julie DESJARDINS
Cheffe de division soutien administratif -
Secrétaire d'arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François MELOCHE
directeur(-trice) d'arrondissement adjoint(e) -
gestion territoire et sa



Dossier # : 1249203003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Qualité de vie , Division de la culture et de la bibliothèque
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le renouvellement de l'adhésion de l'arrondissement d'Outremont à l'Association internationale des villes amies de la marionnette (AVIAMA) pour l'année 2024 ainsi que le paiement de la cotisation annuelle de 1 252 euros, soit environ 1 844 \$ CAD selon le taux de change en vigueur - Autoriser le Service des finances à effectuer le paiement par virement bancaire de 1 252 euros, exempt de taxes, soit environ 1844 \$ CAD selon le taux de change en vigueur - Dépense provenant du budget de fonctionnement

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1249302003;

Il est recommandé au conseil de l'arrondissement:

D'AUTORISER le renouvellement de l'adhésion de l'arrondissement d'Outremont à l'Association internationale des villes amies de la marionnette (AVIAMA) pour l'année 2024 ainsi que le paiement de la cotisation annuelle de 1 252 euros, exempt de taxes, soit environ 1 844 \$ CAD selon le taux de change en vigueur;

D'AUTORISER le Service des finances à effectuer le paiement par virement bancaire de 1 252 euros, exempt de taxes, soit environ 1 844 \$ CAD selon le taux de change en vigueur. La dépense sera entièrement financée par l'arrondissement.

Signé par Jean-François MELOCHE Le 2024-03-27 18:39

Signataire : Jean-François MELOCHE

directeur(-trice) d'arrondissement adjoint(e) - gestion territoire et sa
Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1249203003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Qualité de vie , Division de la culture et de la bibliothèque
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le renouvellement de l'adhésion de l'arrondissement d'Outremont à l'Association internationale des villes amies de la marionnette (AVIAMA) pour l'année 2024 ainsi que le paiement de la cotisation annuelle de 1 252 euros, soit environ 1 844 \$ CAD selon le taux de change en vigueur - Autoriser le Service des finances à effectuer le paiement par virement bancaire de 1 252 euros, exempt de taxes, soit environ 1844 \$ CAD selon le taux de change en vigueur - Dépense provenant du budget de fonctionnement

CONTENU**CONTEXTE**

L'Arrondissement collabore depuis plus d'une décennie avec Casteliers, organisme à but non lucratif voué à la diffusion des arts de la marionnette à Montréal. Le 2 avril 2012, l'arrondissement reconnaissait l'organisme Casteliers comme un partenaire de l'arrondissement dans la diffusion culturelle professionnelle dans le domaine des arts de la marionnette.

À chaque mois de mars, Casteliers organise au Théâtre Outremont un festival international de marionnettes le *Festival de Casteliers*, connu auparavant sous la dénomination *Les trois jours de Casteliers*

À cette occasion, plusieurs délégations internationales sont présentes et des représentants des villes ayant à coeur le développement de la marionnette échangent sur son rayonnement.

L'idée de regrouper les villes amies de la marionnette au sein de l'Association des villes amies de la Marionnette (AVIAMA) a été proposée par la mairesse de Charleville-Mézières où se tient le plus important festival international des arts de la marionnette.

L'Association internationale des villes amies de la marionnette (AVIAMA) s'est réuni pour sa première assemblée générale à l'automne 2011, lors du Festival Mondial des Théâtres de Marionnettes de Charleville-Mézières en France. L'arrondissement d'Outremont a été invité à joindre l'Association à cette occasion. Outremont compte parmi les membres fondateurs de cette association internationale.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 16 0122 - 2 mai 2023 Autoriser le renouvellement de l'adhésion de l'arrondissement d'Outremont à l'Association internationale des villes amies de la marionnette (AVIAMA) pour l'année 2023 ainsi que le paiement de la cotisation annuelle de 1167 Euros, soit environ 1 693 \$ selon le taux de change en vigueur - Autoriser le Service des finances à effectuer le

paiement par virement bancaire de 1167 Euros, exempt de taxes, soit environ 1 693 \$ selon le taux de change en vigueur - Dépense provenant du budget de fonctionnement
CA22 16 0177 - 7 juin 2022 - Autoriser le renouvellement de l'adhésion de l'arrondissement d'Outremont à l'Association internationale des villes amies de la marionnette (AVIAMA) pour l'année 2022 ainsi que le paiement de la cotisation annuelle de 948 Euros, soit environ 1 292,92 \$ selon le taux de change en vigueur / Autoriser le Service des finances à effectuer le paiement par virement bancaire de 948 euros, exempt de taxes, soit environ 1 292,92 \$ selon le taux de change en vigueur / Dépense provenant du budget de fonctionnement

CA21 16 0204 - 6 juillet 2021 -Autoriser le renouvellement de l'adhésion de l'arrondissement d'Outremont à l'Association internationale des villes amies de la marionnette (AVIAMA) pour l'année 2021 ainsi que le paiement de la cotisation annuelle de 903 Euros, soit environ 1 277 \$ selon le taux de change en vigueur - Autoriser le Service des finances à effectuer le paiement par virement bancaire de 903 euros, exempt de taxes, soit environ 1 277 \$ selon le taux de change en vigueur - Dépense provenant du budget de fonctionnement, le tout tel qu'indiqué au sommaire décisionnel;

CA20 16 0012 - 13 janvier 2020: **Autoriser le renouvellement de l'adhésion de l'arrondissement d'Outremont à l'Association internationale des villes amies de la marionnette (AVIAMA) pour l'année 2019 ainsi que le paiement de la cotisation annuelle de 903 Euros, soit environ 1 277 \$ selon le taux de change en vigueur - Autoriser le Service des finances à effectuer le paiement par virement bancaire de 903 euros, exempt de taxes, soit environ 1 277 \$ selon le taux de change en vigueur - Dépense provenant du budget de fonctionnement, le tout tel qu'indiqué au sommaire décisionnel;**

CA18 16 0242 - 6 août 2018 : D'autoriser l'adhésion de l'arrondissement d'Outremont à l'Association internationale des villes amies de la marionnette (AVIAMA) pour l'année 2018; D'autoriser à cette fin le paiement de la cotisation annuelle de 720 euros, soit environ 1 110 \$ selon le taux de change en vigueur; D'autoriser le Service des finances à effectuer le paiement par virement bancaire de 720 euros, exempt de taxes, soit environ 1 110 \$ selon le taux de change en vigueur, et ce, à même le budget de fonctionnement, le tout tel qu'indiqué au sommaire décisionnel;

CA17 16 0356 - 5 septembre 2017 : D'autoriser l'adhésion de l'arrondissement d'Outremont à l'Association internationale des villes amies de la marionnette (AVIAMA) pour l'année 2017; D'autoriser à cette fin le paiement de la cotisation annuelle de 1 043 euros, soit environ 1 525 \$ selon le taux de change en vigueur; D'autoriser le Service des finances à effectuer le paiement par virement bancaire de 1 043 euros, exempt de taxes, soit environ 1 525 \$ selon le taux de change en vigueur, et ce, à même le budget de fonctionnement, le tout tel qu'indiqué au sommaire décisionnel.

CA16 16 0405 - 5 décembre 2016 : D'autoriser l'adhésion de l'arrondissement d'Outremont à l'AVIAMA pour l'année 2016; D'autoriser à cette fin, le paiement de 1 087 euros, exempt de taxes, soit environ 1 600 \$, selon le taux de change en vigueur; D'autoriser le Service des finances à effectuer le paiement par virement bancaire de 1 087 euros, exempt de taxes, soit environ 1 600 \$ selon le taux de change en vigueur, et ce, à même le budget de fonctionnement; D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

CA15 16 0201 - 1er juin 2015 : D'autoriser l'adhésion de l'arrondissement d'Outremont à l'AVIAMA pour l'année 2015; D'autoriser le paiement de la cotisation 2015 de l'arrondissement à l'AVIAMA; D'autoriser le Service des finances à effectuer le paiement par virement bancaire au montant de 1060 euros (1 443 \$ environ selon le taux de change en vigueur) à cette fin à même le budget de fonctionnement; D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CA 13 16 0303 - 3 septembre 2013 - D'autoriser l'adhésion de l'arrondissement d'Outremont à l'AVIAMA pour l'année 2013; d'autoriser le paiement de la cotisation 2013 de l'arrondissement à l'AVIAMA; d'autoriser le Service des finances à effectuer le paiement par virement bancaire au montant de 801 euros (1 092 \$ environ selon le taux de change en vigueur) à cette fin; d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CA12 16 0090 - 5 mars 2012 - Autoriser l'adhésion de l'arrondissement d'Outremont à l'Association internationale des villes amies de la marionnette (AVIAMA) pour l'année 2012 et le paiement de la cotisation annuelle de 737 euros (967 \$ environ selon le taux de change en vigueur).

DESCRIPTION

Pour demeurer membre de l'Association internationale des villes amies de la marionnette (AVIAMA) et prendre part aux votes lors de l'Assemblée Générale, l'arrondissement d'Outremont doit acquitter une cotisation annuelle.

L'article 7 des statuts de l'AVIAMA fixe la méthode de calcul de la cotisation annuelle en fonction du nombre d'habitants et du revenu national brut (RNB) par habitant du pays concerné. Le RNB retenu est le dernier à être publié par la Banque Mondiale.

La cotisation 2024 a été fixée à 1252 Euros, soit environ 1844 \$ CAD selon le taux de change en vigueur. Cette dépense sera effectuée à même les fonds disponibles au budget de fonctionnement.

JUSTIFICATION

L'arrondissement d'Outremont est l'hôte du festival international *Festival de Castelliers* et l'un des membres fondateurs de l'AVIAMA. La participation de l'arrondissement d'Outremont à une telle association contribue à accroître le rayonnement de ce festival et permet d'accroître son réseau de contacts sur le plan international. Le Festival de Castelliers contribue à bonifier l'offre de service en matières culturelle. De plus, ce festival a des répercussions positives sur l'achalandage des commerces de l'arrondissement.

L'ouverture de la Maison internationale des arts de la marionnette un lieu culturel incontournable non seulement à Montréal, mais dans tout le Québec et même au Canada constitue un vecteur essentiel du développement disciplinaire de ce secteur artistique (les arts de la marionnette) et confirme le statut de « ville amie des arts de la marionnette » pour Outremont.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Paiement de l'adhésion de 2024 fixée, selon l'article 7 des statuts de l'AVIAMA, à 1 252 euros (exempt de taxes), soit une somme d'environ 1 844 \$ canadiens, selon le taux de change en vigueur.

Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement à même le budget de fonctionnement.

MONTRÉAL 2030

Formulaire en pièce jointe

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S.O.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs (Kalina RYKOWSKA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie BOILY
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-03-04

Anne-Marie POITRAS
Directrice - Direction d'arrondissement
adjointe - Qualité de vie

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Anne-Marie POITRAS
Directrice - Direction d'arrondissement adjointe -
Qualité de vie



Dossier # : 1248358009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs , Division des permis et inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 25 000 \$, toutes taxes applicables incluses, à la Société de développement commercial Laurier Ouest Outremont dans le cadre des activités d'embellissement et d'animation de l'avenue Laurier - Approuver la convention entre la Ville de Montréal, l'arrondissement d'Outremont et la SDC Laurier Ouest Outremont, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière et d'autoriser le maire ainsi que la secrétaire d'arrondissement à signer ladite convention

ATTENDU que la Société de développement commercial (SDC) de l'avenue Laurier Ouest - Outremont est la seule SDC sur le territoire de l'arrondissement et qu'elle contribue depuis 2017 au dynamisme et au rayonnement de cette avenue emblématique montréalaise;

ATTENDU que de nombreuses contributions depuis 2017 ont été versées à la Société de développement commercial (SDC) de l'avenue Laurier Ouest - Outremont pour assurer la relance de l'achat local et le développement de l'artère dans Outremont;

ATTENDU que la présente demande de soutien doit permettre de réaliser le projet d'illumination hivernal - Outremont, tel que décrit au sommaire décisionnel;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1248358009;

Il est recommandé au conseil de l'arrondissement:

D'ACCORDER une contribution financière de 25 000 \$, toutes taxes applicables incluses, à la Société de développement commercial (SDC) Laurier Ouest - Outremont dans le cadre des activités d'embellissement et d'animation de l'avenue Laurier;

D'APPROUVER la convention entre la Ville de Montréal - Arrondissement d'Outremont et la SDC Laurier Ouest Outremont, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière;

D'AUTORISER le Maire et la secrétaire d'arrondissement à signer ladite convention pour et au nom de l'arrondissement;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

Signé par Jean-François MELOCHE Le 2024-03-27 18:19

Signataire :

Jean-François MELOCHE

directeur(-trice) d'arrondissement adjoint(e) - gestion territoire et sa
Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1248358009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs , Division des permis et inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 25 000 \$, toutes taxes applicables incluses, à la Société de développement commercial Laurier Ouest Outremont dans le cadre des activités d'embellissement et d'animation de l'avenue Laurier - Approuver la convention entre la Ville de Montréal, l'arrondissement d'Outremont et la SDC Laurier Ouest Outremont, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière et d'autoriser le maire ainsi que la secrétaire d'arrondissement à signer ladite convention

CONTENU

CONTEXTE

La Société de développement commercial (SDC) de l'avenue Laurier Ouest - Outremont est la seule SDC sur le territoire de l'arrondissement. Constituée en 2017 par le Conseil d'arrondissement conformément aux pouvoirs conférés par la Loi sur les cités et villes (RLRQ, ch. C-19, art. 458.1 et suivants), la SDC Laurier contribue depuis au dynamisme et au rayonnement de cette avenue emblématique.

La SDC a produit une demande de soutien financier par l'arrondissement d'Outremont afin de réaliser divers projets d'amélioration de l'avenue.

Le présent dossier vise donc à approuver une convention de contribution financière de 25 000 \$ entre l'arrondissement et la SDC Laurier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

17 janvier 2023 : Résolution: CA23 16 0007 - Accorder un soutien financier de 15 000 \$, toutes taxes applicables incluses, à la Société de développement commercial Laurier Ouest - Outremont dans le cadre des activités d'embellissement et d'animation de l'avenue Laurier / Approuver la convention entre la Ville de Montréal - Arrondissement d'Outremont et la SDC Laurier Ouest Outremont, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière / Autoriser le maire ainsi que la secrétaire d'arrondissement à signer ladite convention / Dépense provenant du surplus libre de l'arrondissement

6 avril 2021 : Résolution CA21 16 0094 - D'accorder une contribution financière non récurrente de 10 000 \$ à la Société de développement commercial (SDC) Laurier Ouest - Outremont pour couvrir les frais administratifs reliés à la réalisation d'une campagne de financement participatif conjointe avec les associations des commerçants des avenues Van Horne et Bernard pour assurer la relance de l'achat local - Approuver la convention entre la Ville de Montréal, l'arrondissement d'Outremont et la SDC Laurier Ouest Outremont, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière et autoriser le maire ainsi que la secrétaire d'arrondissement à signer ladite convention - Dépense provenant du surplus. (dossier 1216347005)

16 décembre 2020 : Résolution CA20 160358- Accorder une contribution financière non récurrente de 7 800 \$ à la Société de développement commercial (SDC) Laurier Ouest - Outremont pour couvrir les frais administratifs reliés à la réalisation d'une campagne de financement participatif conjointe avec les associations des commerçants des avenues Van Horne et Bernard pour assurer la relance de l'achat local - Approuver la convention entre la Ville de Montréal, arrondissement d'Outremont, et la SDC Laurier Ouest Outremont, établissant les modalités et conditions de versement de

cette contribution financière et autoriser le Maire ainsi que la Secrétaire d'arrondissement à signer ladite convention - Dépense provenant du surplus (dossier 1206347002)

7 décembre 2020 : Résolution CA20 16 0358 - Accorder une subvention de 5 000 \$ à la Société de développement commercial Laurier Ouest - Outremont pour l'aide au développement commercial de l'artère dans Outremont - Dépense provenant du budget de fonctionnement (dossier 1206347003)

9 juillet 2020 : Résolution CA20 16 0232 - Accorder une contribution financière non récurrente de 25 000 \$ à la Société de développement commercial (SDC) Laurier Ouest - Outremont pour la réalisation d'une campagne de financement participatif conjointe avec les associations des commerçants des avenues Van Horne et Bernard pour assurer la relance de l'achat local - Approuver la convention entre la Ville de Montréal, arrondissement d'Outremont, et la SDC Laurier Ouest Outremont, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière et autoriser le Maire ainsi que la Secrétaire d'arrondissement à signer ladite convention - Dépense provenant du surplus (dossier 1206347001)

16 décembre 2019 : Résolution CA19 16 0460 - Accorder une subvention de 5 000 \$ à la Société de développement commercial Laurier Ouest - Outremont pour l'aide au développement commercial de l'artère dans Outremont - Dépense provenant du budget de fonctionnement (dossier 1197397019)

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à octroyer un soutien financier de 25 000\$ à la SDC Laurier Ouest - Outremont afin de les soutenir la réalisation de leur projet d'illumination hivernal.

Pour la première année (2023), la SDC a changé les lumières des 42 sapins naturels pour un blanc chaud. Les jeux de lumière présents ont été utilisés afin d'illuminer de gros arbres matures (environ 6) comme ceux devant l'église Saint-Viateur et l'école (270 Laurier O) où une murale a été inaugurée en septembre 2023.

La phase 2 (2024) consistera à acquérir de nouvelles structures lumineuses décoratives (59) exclusives à Laurier Ouest.

Dans une troisième phase, la SDC procédera à l'acquisition d'arches iconiques sur le parvis de l'église Saint-Viateur ainsi qu'une station Selfie Laurier Ouest au Mythique Lave-Auto Laurier Vintage où une murale de l'artiste Joshua Vides a vu le jour en 2018.

Pour la quatrième année consécutive et afin de mettre en valeur l'architecture et le patrimoine du territoire, la caserne de pompier, au coin du boulevard Saint-Laurent, fera partie des deux bâtiments ciblés.

Enfin en phase 5 nous prévoyons terminer le projet. Lors de leurs maturités, les arbres de Laurier Ouest remplaceront les sapins et nous envisageons de réutiliser les sets des lumières de ces derniers. Les bacs seront réutilisés pour un autre projet.

Cette année servira également aux réparations et mises à jour s'il y a lieu.

Grâce à cette contribution financière, la SDC continuera son projet d'illumination hivernale.

JUSTIFICATION

Excentrée par rapport au centre-ville et au Vieux-Port, Laurier Ouest est une artère commerçante qui évoque la 5e Avenue de New York. Avec ses grandes vitrines, son offre de prêt-à-porter et ses restaurants et bars réputés, l'avenue se distingue par elle-même. Le projet d'illumination renforcera son caractère et son identité en tant qu'avenue commerçante montréalaise avec plusieurs entrepreneurs locaux. Le nouveau plan d'illumination se distinguera du haut du Mont-Royal avec ses nouvelles structures lumineuses et ses sapins naturels illuminés, créant ainsi une expérience de magasinage particulièrement captivante.

Les bénéfices d'une illumination qui se démarque sur une artère commerciale :

- LUMIÈRE : crée une atmosphère de bien-être remplie d'expériences authentiques, transforme les espaces en destinations populaires, même durant la saison basse, stimule l'économie locale, attire et engage les médias.

- IDENTITÉ : démontre le caractère unique de Laurier Ouest grâce à un projet personnalisé, met en lumière l'identité du quartier, fait rayonner les couleurs de Montréal dans un décor sur mesure et attire les foules en offrant un environnement lumineux et époustouflant.

- ÉMOTION : suscite l'émerveillement dans le quartier, attire les visiteurs dans les commerces avoisinants, illumine le cœur de gens dans la saison hivernale et crée un sentiment de sécurité chez les passants lors des mois sombres de l'hiver.

La SDC constitue un partenaire de l'arrondissement et peut prendre en charge des éléments d'amélioration de l'avenue Laurier en matière de développement commercial.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget de la SDC Laurier Ouest pour 2024 est de 128 400 \$. Le présent dossier propose de leur octroyer une subvention de 25 000 \$ additionnel. La source budgétaire de cette subvention est le surplus libre de l'arrondissement.

Phase 2 du Plan Illumination Hivernal Laurier Ouest					
2024-2025	Acquisition	Installation	Démontage	Entreposage	TOTAL
42 sapins naturels + bacs	4 330 \$	12 810 \$	7 770 \$	2 100\$	27 010 \$
Illumination arbres devant la murale (x4)	N/A	3 600 \$	2 400 \$	300 \$	6 300 \$
59 structures signatures sur lampadaires	112 500 \$	6 500 \$	6 500\$	2 900 \$	128 400 \$

Total des frais de décoration hivernale pour 2024 : 161 710 \$

Le 25 000 \$ de l'arrondissement d'Outremont viendra soutenir les frais d'acquisition de nouvelles structures lumineuses.

Les 60 structures que nous avons depuis 2011 sont désuètes, énergivores et les lumières sont d'un bleu scintillant. Elles peuvent donc être ennuyeuses pour certains citoyens qui habitent aux abords des lampadaires de l'avenue Laurier Ouest.

MONTRÉAL 2030

Le présent projet atteint les objectifs Montréal 2030 suivants :

- 4. Développer une économie plus verte et inclusive en soutenant notamment l'économie circulaire et sociale, l'achat local et écoresponsable, et la création de nouveaux emplois écologiques de qualité
- 14. Appuyer l'innovation et la créativité des entreprises, des commerces et des organisations pour accroître leur résilience économique et générer de la prospérité
- 19. Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins
- 20. Accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S.O

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

3 avril 2024 : adoption de la convention de contribution financière

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs (Kalina RYKOWSKA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gabriel VAN BEVERHOUDT
Conseiller en planification

ENDOSSÉ PAR

Jean-François LEBRUN
Chef de Division - Urbanisme, permis et inspections

Le : 2024-03-13

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sonia VIBERT
directeur(-trice) bureau de projets



Dossier # : 1248358008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs , Division des permis et inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'affectation d'un montant de 103 000 \$, incluant les taxes, dans le cadre du projet récurrent de piétonnisation de l'avenue Bernard provenant du budget de fonctionnement, du Programme décennal des immobilisations (PDI) et du surplus libre de l'arrondissement

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1248358008 ;

ATTENDU le programme de subvention du Service du développement économique (SDÉ) ;

Il est recommandé au conseil de l'arrondissement:

D'AUTORISER l'affectation d'un montant de 103 000 \$, incluant les taxes, dans le cadre du projet récurrent de piétonnisation de l'avenue Bernard afin d'assurer une espace sécuritaire et de qualité pour les citoyens;

D'IMPUTER cette affectation conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera financée au budget de fonctionnement, au Programme décennal des immobilisations (PDI) ainsi qu'au surplus libre de l'arrondissement.

Signé par Jean-François MELOCHE Le 2024-03-27 18:17

Signataire : Jean-François MELOCHE

directeur(-trice) d'arrondissement adjoint(e) - gestion territoire et sa
Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1248358008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs , Division des permis et inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'affectation d'un montant de 103 000 \$, incluant les taxes, dans le cadre du projet récurrent de piétonnisation de l'avenue Bernard provenant du budget de fonctionnement, du Programme décennal des immobilisations (PDI) et du surplus libre de l'arrondissement

CONTENU

CONTEXTE

Nous recommandons à l'arrondissement, dans le cadre de la cinquième édition du projet de piétonnisation d'une portion de l'avenue Bernard, et ce, avec l'appui de la SDÉ, de soutenir et de bonifier les aménagements et l'animation. Un plan de communication efficace comprenant des dépliants, des pancartes et autres sera déployé également afin de bien véhiculer les informations pertinentes et la promotion de l'avenue.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 160092 - 1236347004: Octroyer un contrat d'un montant de 234 169,58 \$, incluant les taxes, à l'entrepreneur Voile Ombrage Québec inc. pour la construction et l'installation de mobilier dans le cadre de la piétonnisation de l'avenue Bernard dans l'arrondissement d'Outremont suite à l'appel d'offres public 22-19706 (1 soumissionnaire). Autoriser une dépense totale de 264 611,73\$ (incluant les taxes, contingences (5%) et incidences pour mobilier (8%) dans le cadre des immobilisations liées au projet récurrent de piétonnisation de l'avenue Bernard – Dépense provenant du PDI

DESCRIPTION

Tous les aménagements utilisés l'an dernier seront réutilisés cette année. Nous allons remplacer quelques éléments du mobilier qui ont été brisés ou endommagés. Un contrat pour l'installation, l'entretien et le ramassage des plantes sera octroyé à un consultant et un plan de communication bonifié sera présenté cette année afin d'assurer que les citoyens soient informés des événements relatifs à l'avenue. Nous proposons d'ajouter une ressource de la Sécurité publique qui sera dédiée à la portion piétonnière de l'avenue Bernard afin de veiller aux respects des normes et à la sécurité des usagers.

JUSTIFICATION

Afin de maintenir et bonifier le projet de piétonnisation, nous recommandons l'assignation de 103 000 \$ afin de pouvoir :

Ajouter une ressource à la Sécurité publique ; (**surplus - 30 000 \$**)
Élaborer un plan de communication pour faire la promotion des événements et tenir les citoyens informés ; (**budget de fonctionnement - 5 000 \$**)
Effectuer le remplacement des chaises et tables ainsi que quelques éléments de signalisation routière (bollards), faire le démontage des structures d'ombrage à la fin de la période, faire l'achat de jeux en accès libre et des guirlandes lumineuses ; (**PDI - 22 000\$**)
Faire l'installation, l'entretien et le retrait des végétaux pour le verdissement de la portion piétonne de l'avenue ; (**surplus - 46 000\$**)

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés à la communication, le mobilier, le verdissement et la ressource additionnelle de la Sécurité publique (103 000 \$) proviendront des fonds du surplus, du budget de fonctionnement et du PDI.

Les coûts reliés à la propreté, à l'animation et à la signalisation (104 500 \$) proviendront de la subvention du Service du développement économique (SDÉ).

Total = 207 500 \$

MONTRÉAL 2030

Voir la grille ci-jointe.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

s.o

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Des communiqués aux citoyens et aux commerçants (infolettres, réseaux sociaux et pancartes) seront déployés..

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation du budget : Séance du conseil du 3 avril 2024

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur et le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs (Kalina RYKOWSKA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gabriel VAN BEVERHOUDT
Conseiller en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-03-13

Jean-François LEBRUN
Chef de Division - Urbanisme, permis et inspections

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sonia VIBERT
directeur(-trice) bureau de projets



Dossier # : 1245443001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Qualité de vie , Division des sports_des loisirs et des parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 i) combattre la discrimination, le profilage racial, le profilage social, la xénophobie, le racisme, le sexisme, l'homophobie, l'âgisme, la pauvreté et l'exclusion, lesquels sont de nature à miner les fondements d'une société libre et démocratique
Projet :	-
Objet :	Accepter la bonification de 150 000\$ octroyée par Patrimoine Canada dans le cadre du projet des Communautés de ruelles et informer le conseil des modifications apportées au projet / Entériner l'accord de contribution signé par le directeur d'arrondissement

ATTENDU que l'arrondissement d'Outremont de la Ville de Montréal a soumis une demande d'aide financière relativement à une contribution au ministre du Logement et de la Diversité et de l'Inclusion dans le cadre du programme de Soutien aux communautés, au multiculturalisme et à la lutte contre le racisme pour le projet «Communautés de ruelles»; **ATTENDU** que l'arrondissement d'Outremont de la Ville de Montréal a conclu un accord de contribution d'un montant maximal de 340 000 \$ avec le ministre du Logement et de la Diversité et de l'Inclusion pour la réalisation de ce projet;

ATTENDU que suite à des délais de validation et de réception de versement plus long que prévu, les dates de réalisation du projet ont été modifiées. Le projet s'échelonne désormais du 1er avril 2023 au 31 mars 2025 ;

ATTENDU que la première portion de la subvention de Patrimoine Canada, soit 170 000 \$ a été versé en totalité à l'arrondissement. Ce montant sera retourné au surplus ;

ATTENDU que l'arrondissement d'Outremont de la Ville de Montréal a reçu une bonification de 150 000 \$ de Patrimoine Canada pour la réalisation de ce projet. La subvention s'élève maintenant à 490 000\$;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1245443001;

Il est recommandé au conseil de l'arrondissement:

D'APPROUVER les modifications au projet des Communautés de ruelles concernant la

période de réalisation du projet qui couvrira la période comprise entre le 1er avril 2023 et le 31 mars 2025 ;

D'ACCEPTER la bonification de 150 000 \$ au montant alloué majorant ainsi le montant total de la subvention octroyée par Patrimoine Canada dans le cadre du projet des Communautés de ruelles à 490 000 \$;

D'APPROUVER rétroactivement à la date de sa signature, l'accord de contribution avec le ministre du Logement et de la Diversité et de l'Inclusion dans le cadre du programme Soutien aux communautés, au multiculturalisme et à la lutte contre le racisme pour la réalisation du projet «Communautés de ruelles» signé par la direction de l'arrondissement, pour et au nom de l'arrondissement;

Signé par Jean-François MELOCHE Le 2024-03-27 18:38

Signataire :

Jean-François MELOCHE

directeur(-trice) d'arrondissement adjoint(e) - gestion territoire et sa
Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services
administratifs

IDENTIFICATION **Dossier # :1245443001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Qualité de vie , Division des sports_des loisirs et des parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 i) combattre la discrimination, le profilage racial, le profilage social, la xénophobie, le racisme, le sexisme, l'homophobie, l'âgisme, la pauvreté et l'exclusion, lesquels sont de nature à miner les fondements d'une société libre et démocratique
Projet :	-
Objet :	Accepter la bonification de 150 000\$ octroyée par Patrimoine Canada dans le cadre du projet des Communautés de ruelles et informer le conseil des modifications apportées au projet / Entériner l'accord de contribution signé par le directeur d'arrondissement

CONTENU

CONTEXTE

Ce sommaire vise à faire état des modifications apportées au projet des Communautés de ruelles approuvée par le conseil en novembre 2022. Ces modifications concernent la période de réalisation du projet et la bonification du montant alloué.

Rappel du contexte : En janvier 2021, l'arrondissement d'Outremont a déposé une demande de soutien financier pour le projet « communautés de ruelles » auprès du ministre du Logement et de la Diversité et de l'Inclusion dans le cadre du programme Soutien aux communautés, au multiculturalisme et à la lutte contre le racisme du ministre du gouvernement du Canada. La demande de soutien financier a été confirmé à l'arrondissement en juin 2022 par le gouvernement fédéral au montant de 340 000\$ (soit deux années de 170 000\$) tel que décrit dans le GDD 1227426006. Le conseil avait autorisé une première affectation de 170 000\$ du surplus, soit l'équivalent des versements de la première année du projet afin de le démarrer. À noter que cette étape d'affectation est nécessaire, car le versement de la subvention se retrouve dans les revenus de l'arrondissement; il faut donc affecter une somme équivalente pour pouvoir l'utiliser. À noter que ce dossier ne visait l'affectation que pour la première année du projet.

Modifications :

Période de réalisation

Suite à une période d'analyse et de validation qui aura duré plusieurs mois, l'arrondissement a demandé à ce que le projet soit reporté d'une année. À la réception d'un avis favorable du fédéral au début de l'année 2023, l'accord de contribution a été modifié afin que celui-ci reflète les nouvelles dates du projet soit du 1er avril 2023 au 31 mars 2025.

Bonification du montant alloué

Le 20 octobre 2023, le fédéral a contacté l'arrondissement afin d'offrir du financement supplémentaire, non récurrent, pouvant aller jusqu'à 150 000 \$, s'il est dépensé en totalité en 2024. À la réception d'un avis favorable du fédéral en janvier 2024, l'accord de contribution a été modifié afin que celui-ci reflète la bonification accordée au projet soit 150 000\$. La subvention reçue par le fédéral s'élève donc maintenant à 490 000 \$.

Le projet est actuellement bien entamé et de nombreuses activités sont prévues dans les prochains mois tels que décrit plus bas.

Objectifs du présent dossier

Le présent dossier vise d'une part à faire état des modifications apportées au projet des Communautés de ruelles. D'autre part, il vise à accepter la bonification du montant alloué. Pour terminer, il vise à informer le conseil qu'un deuxième dossier décisionnel suivra afin de clarifier la mécanique financière liée à l'utilisation des fonds octroyés par le gouvernement fédéral.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 16 0375 - 1227426006 - 7 novembre 2022 : Approuver le projet d'accord d'un montant maximal de 340 000 \$ avec sa Majesté le roi du chef du Canada, représenté par le ministre du Logement et de la Diversité et de l'Inclusion (incluant toute personne dûment autorisée à le représenter) dans le cadre du programme Soutien aux communautés, au multiculturalisme et à la lutte contre le racisme, du Ministère du Patrimoine canadien, pour la réalisation du projet « Communautés de ruelles » / Demander l'autorisation au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du gouvernement au Québec de conclure cet accord de contribution / Autoriser une affectation de fonds de 170 000 \$ provenant des surplus libres / Autoriser Mme Marie-Claude Leblanc, directrice d'arrondissement, à signer cet accord de contribution pour et au nom de l'arrondissement / Dépense provenant de Patrimoine Canada et des surplus libres de l'arrondissement.

7 juillet 2023 : RATIFIER un contrat de service professionnel, de gré à gré, au CIUSSS Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal administrant l'Institut universitaire SHERPA, pour somme maximale de 19 385 \$, exempt de taxes, le cas échéant, suite à la réalisation de la médiation interculturelle dans le cadre de la Table de bon voisinage de l'arrondissement d'Outremont.

6 novembre 2023 : Octroyer un contrat de services professionnels de gré à gré au CIUSSS Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal administrant l'Institut universitaire SHERPA, d'une somme maximale de 28 712,50 \$, exempt de taxes, pour la réalisation de la médiation interculturelle dans le cadre de la Table de bon voisinage de l'arrondissement d'Outremont pour 2023-2024.

24 novembre 2023 : Approuver les dépenses dans le cadre du démarrage des communautés de ruelles autorisant un montant de 15 231,51 \$ incluant une contingence de 10 % pour la création d'un logo, le montage graphique et l'impression d'une publicité et l'insertion de 2 publicités dans les médias d'Outremont.

7 février 2024 : Octroyer un contrat de services professionnels à Steven Lapidus, d'un somme maximale de 74 044 \$ avec taxes et contingence, pour les services de médiation interculturelle dans le cadre du projet « Communautés de ruelles » du 1 février 2024 au 31 mars 2025. Autoriser Marie-Andrée l'espérance à signer la dite convention.

27 février 2024 : Autoriser les dépenses de 3 615 \$ pour l'achat de matériels promotionnels dans le cadre du projet «communautés de ruelles». Dépense subvention Patrimoine Canada

DESCRIPTION

Du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2025, le projet « Communautés de ruelles » sera mis en œuvre dans l'arrondissement d'Outremont à Montréal. Il vise à créer des liens de rapprochement et de dialogue entre les membres des communautés juives hassidiques et non juives, résidents de l'arrondissement, afin d'assurer une cohabitation empreinte d'harmonie et de cohésion sociale. Cette initiative permettra ainsi d'ouvrir le dialogue entre les communautés juives hassidiques et non juives afin de proposer des solutions pour un meilleur vivre-ensemble. Voici les activités réalisées dans le cadre de la première année du projet :

- Table de bon voisinage d'Outremont
 - Accompagnement de la médiatrice dans le dépôt de la première série de recommandations ;
 - Renouvellement du contrat de services professionnels de gré à gré au CIUSSS Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal administrant l'Institut universitaire SHERPA pour la réalisation de la médiation interculturelle dans le cadre de la Table de bon voisinage de l'arrondissement d'Outremont pour 2023-2024 ;
- Embauche d'une agente de recherche temps plein pour prendre en charge le projet (Décembre 2023) ;
- Développement d'un plan de communication pour informer et mobiliser la population concernant le projet et susciter leur intérêt à y participer.
 - Création de la charte graphique et du logo ;
 - Invitation grand public à participer au projet (Décembre-Janvier) ;
 - Achat de matériel promotionnel pour offrir de la visibilité au projet ;
- Embauche d'un médiateur interculturel en temps partiel qui maîtrise les codes des communautés présentes sur le territoire pour planifier, produire, coordonner et animer avec l'arrondissement l'ensemble des activités ;
- Planification d'activités citoyennes festives pour créer des liens entre les résidents au-delà des participant.es au projet ;
- Octroi d'un mandat d'évaluation afin de mener des sondages auprès de la population, avant et après les activités, pour mieux quantifier l'impact des interventions du projet en vue de les arrimer en fonction des besoins exprimés par la population. Les données des sondages alimenteront le plan de communication prévu (En cours).
- Diffusion de l'information sur l'ensemble des plateformes de l'arrondissement (Facebook, site Internet, liste de diffusion des partenaires de la cellule communautaire, bulletins de l'arrondissement et infolettres).

Voici les activités à venir :

- Poursuite de la Table de bon voisinage de d'Outremont (TBVO) et dépôt d'une deuxième série de recommandations ;
- Recrutement de nouveau membres pour la TBVO ;
- Poursuivre le déploiement du plan de communication pour informer et mobiliser la population concernant le projet et susciter leur intérêt à y participer ;
- Formation de 5 comités de ruelles ;
- Tenir un atelier de formation par communauté de ruelles ainsi que deux communautés de pratiques pour les participants impliqués dans le projet ;
- Déploiement d'activités citoyennes festives pour créer des liens entre les résidents au-delà des participant.es au projet ;
- Mener des sondages auprès de la population, avant et après les activités, pour mieux quantifier l'impact des interventions du projet ;
- Formation des équipes de l'arrondissement aux bases de la médiation inter culturelle, déconstruction des biais et sensibilisation à la culture d'autrui ;
- En continue, diffusion de l'information sur l'ensemble des plateformes de l'arrondissement (Facebook, site Internet, liste de diffusion des partenaires de la cellule communautaire, bulletins de l'arrondissement et infolettres).

JUSTIFICATION

L'arrondissement d'Outremont de la Ville de Montréal a soumis une demande d'aide financière relativement à une contribution au ministre du Logement et de la Diversité et de l'Inclusion dans le cadre du programme de Soutien aux communautés, au multiculturalisme et à la lutte contre le racisme pour le projet «Communautés de ruelles»;

L'arrondissement d'Outremont de la Ville de Montréal a conclu un accord de contribution d'un montant maximal de 340 000 \$ avec le ministre du Logement et de la Diversité et de l'Inclusion pour la réalisation de ce projet;

L'arrondissement d'Outremont de la Ville de Montréal a obtenu, en janvier 2024 la confirmation qu'il obtenait une bonification de 150 000 \$ du le ministre du Logement et de la Diversité et de l'Inclusion pour la réalisation de ce projet à dépenser d'ici la fin 2024;

Le présent dossier est nécessaire afin de rendre conforme la mécanique financière lors de réception de subvention d'autres paliers gouvernementaux.

Ce projet aura un impact positif sur la cohésion sociale dans l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Une subvention de 490 000 \$ octroyée en totalité par le ministre du Logement et de la Diversité et de l'Inclusion.

La subvention associé à la première année de financement, soit 170 000\$, a été reçu en totalité par l'arrondissement d'Outremont, en 2023 et 2024. Le premier versement de 101 500\$ a été encaissé à même les revenus de subvention de l'arrondissement et ont été versé dans le surplus de l'arrondissement en fin d'année 2023. Le deuxième versement de 68 500 \$ sera reçu par l'arrondissement dans les prochaines semaines. Il doit donc être affecté.

La bonification de 150 000\$ doit être dépensée en 2024. Le montant de 150 000\$ sera reçu dans les semaines à venir;

Un deuxième dossier décisionnel suivra afin de clarifier la mécanique financière lié à l'utilisation des fonds de la subvention octroyés par le gouvernement fédéral.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, notamment au niveau des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle. Voir grille d'analyse ci-jointe. De plus, cette démarche prends en compte la nouvelle Planification stratégique 2021-2025 de l'arrondissement d'Outremont concernant l'orientation «Favoriser le vivre ensemble en encourageant les initiatives communautaires et l'engagement citoyen». Elle favorise la participation des citoyennes et citoyens à des projets à impact collectif.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les activités proposées par le bénéficiaire permettront d'atteindre les résultats suivants :

- Élaboration d'un plan d'action et d'un plan de communication 2022-2025 favorisant la cohésion sociale au sein de l'arrondissement.
- Mobilisation de la population, toutes cultures confondues, au moyen d'une Table de concertation regroupant des leaders de ruelles issus des diverses communautés de l'arrondissement.
- Sensibilisation de la population sur les perceptions et jugements de la culture d'autrui en diminuant les préjugés entre les communautés juives hassidiques et non juives.
- Renforcement du dialogue et création de lieux d'échanges entre les communautés juives et non juives permettant à la population d'élargir leur compréhension des valeurs et des pratiques d'autrui.

- Création d'opportunités d'interactions positives entre les communautés juives hassidiques et non juives lors des comités de ruelles, des ateliers et des fêtes citoyennes, ainsi qu'au-delà du projet.

Voici les indicateurs de rendement du projet:

- Nombre de rencontres de la Table de concertation de bon voisinage
- Nombre de communautés de ruelles créées
- Nombre de partenariats créés
- Nombre de participants impliqués dans les communautés de ruelles
- Nombre de participants aux activités festives
- Nombre de personnes hassidiques rejointes par les communautés de ruelles, les ateliers, les communautés de pratiques ou autres initiatives
- Nombre d'ateliers organisés
- Nombre de communautés de pratique organisées
- Nombre d'activités festives organisées
- Nombre d'outils et de matériel éducatifs/promotionnels développés et distribués
- Couverture médiatique de l'initiative
- Nombre d'initiatives de bénévolat et/ou de leadership développées
- Niveau de connaissance et de sensibilisation des participants à la diversité culturelle du Canada, dont celle des communautés juives hassidiques
- Niveau de connaissance et de sensibilisation des participants aux questions touchant la pleine participation à la société et à l'économie, reliées à la culture, à l'origine ethnique et/ou à la religion
- Capacité des participants, au sein des communautés, à lutter contre le racisme et la discrimination

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au *Guide sur la reconnaissance publique de l'appui financier - Patrimoine canadien*.

L'arrondissement d'Outremont doit reconnaître publiquement l'aide financière accordée par le gouvernement du Canada. Tout programme de promotion ou de publicité concernant les activités financées par cette entente doit faire mention de la participation du ministère du Patrimoine canadien, d'une manière acceptable par toutes les parties. Dans les circonstances qui le demandent, la production d'annonces publiques et de communiqués de presse doit être coordonnée avec le Service des communications du bureau régional du ministère. Le bénéficiaire informera à l'avance le ministère des annonces publiques et des communiqués prévus. Si le bénéficiaire publie un document officiel faisant état du projet financé, un espace devra être réservé pour un message du ministre du Patrimoine canadien. Ces messages sont rédigés par le ministère. Le bénéficiaire doit donner un préavis suffisant au ministère du Patrimoine canadien pour ce faire. L'utilisation de la signature et du logo de Patrimoine canadien ou du mots-symbole « Canada » doit être faite selon certaines indications à valider par le conseiller au Programme.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Poursuite du projet ;
- Deuxième dossier décisionnel suivra afin de clarifier la mécanique financière lié à l'utilisation des fonds de la subvention octroyés par le gouvernement fédéral ;
- Poursuite de la Table de concertation de bon voisinage de d'Outremont (TBVO) et dépôt d'une deuxième série de recommandations ;
- Recrutement de nouveau membres pour la TBVO ;
- Poursuite du plan de communication pour informer et mobiliser la population concernant le projet et susciter leur intérêt à y participer ;
- Accompagnement des comités de ruelles ;
- Déploiement d'activités citoyennes festives pour créer des liens entre les résidents au-delà des participant.es au projet ;
- Évaluation du projet et sondages auprès de la population, avant et après les activités, pour mieux quantifier l'impact des interventions du projet ;
- Formation de nos équipes internes ;
- En continue, diffusion de l'information sur l'ensemble des plateformes de l'arrondissement (Facebook, site Internet, liste de diffusion des partenaires de la cellule communautaire, bulletins de l'arrondissement et infolettres) ;
- Versement des fonds et rapport finaux.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs (Kalina RYKOWSKA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Magalie MILETTE
Agente de recherche

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-03-14

Marie-Andrée L'ESPÉRANCE
chef(fe) de division - culture, sports, loisirs,
developpement social (ile bizard)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Anne-Marie POITRAS
Directrice - Direction d'arrondissement adjointe -
Qualité de vie



Dossier # : 1246131010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs , Division soutien administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport des décisions déléguées pour le mois de février 2024

DÉPÔT du rapport des décisions déléguées pour le mois de février 2024.

Signé par Jean-François MELOCHE **Le** 2024-03-27 13:50

Signataire :

Jean-François MELOCHE

directeur(-trice) d'arrondissement adjoint(e) - gestion territoire et sa
Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1246131010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs , Division soutien administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport des décisions déléguées pour le mois de février 2024

CONTENU**CONTEXTE**

Il s'agit de la reddition de comptes mensuelle des décisions déléguées qui sont signées dans le système de Gestion des Dossiers Décisionnels (GDD) en vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires* (AO-460).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 16 0036 - 1246131005 - Dépôt du rapport des décisions déléguées pour le mois de janvier 2024.

DESCRIPTION

Il s'agit du dépôt du rapport des décisions déléguées pour le mois de février 2024.

JUSTIFICATION

Référence - Article 4 du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires (AO-460), prévoyant ce qui suit:

" Le fonctionnaire de niveau 1 fait rapport au conseil d'arrondissement de toute décision prise en vertu du présent règlement à la première séance ordinaire tenue après l'expiration d'un délai de vingt-cinq (25) jours suivant la prise de décision."

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s/o

MONTRÉAL 2030

s/o

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s/o

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

s/o

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s/o

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

s/o

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérification effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guerda PHILISTIN
Secrétaire-recherchiste / Secrétaire
d'arrondissement substitut

ENDOSSÉ PAR

Julie DESJARDINS
Cheffe de division soutien administratif -
Secrétaire d'arrondissement

Le : 2024-03-18

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François MELOCHE
Direction d'arrondissement par intérim



Dossier # : 1246131011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs , Division soutien administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt de la liste des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour le mois de février 2024

DÉPÔT de la liste des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour le mois de février 2024.

Signé par Jean-François MELOCHE **Le** 2024-03-27 13:47

Signataire :

Jean-François MELOCHE

directeur(-trice) d'arrondissement adjoint(e) - gestion territoire et sa
Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services
administratifs

IDENTIFICATION**Dossier # :1246131011**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs , Division soutien administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt de la liste des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour le mois de février 2024

CONTENU**CONTEXTE**

En vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement d'Outremont sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires (AO-460)*, les fonctionnaires autorisés doivent faire rapport mensuellement au conseil d'arrondissement de l'autorisation des dépenses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 16 0037 - 1246131006: Dépôt de la liste des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour le mois de janvier 2024.

DESCRIPTION

Il s'agit du dépôt des bons de commande et des demandes de paiement sans bon de commande pour le mois de février 2024.

JUSTIFICATION

Référence - Article 4 du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires (AO-460), prévoyant ce qui suit:
" Le fonctionnaire de niveau 1 fait rapport au conseil d'arrondissement de toute décision prise en vertu du présent règlement à la première séance ordinaire tenue après l'expiration d'un délai de vingt-cinq (25) jours suivant la prise de décision."

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s/o

MONTRÉAL 2030

s/o

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s/o

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

s/o

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s/o

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

s/o

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guerda PHILISTIN
Secrétaire-recherchiste / Secrétaire
d'arrondissement substitut

ENDOSSÉ PAR

Julie DESJARDINS
Cheffe de division soutien administratif -
Secrétaire d'arrondissement

Le : 2024-03-18

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François MELOCHE
Directeur d'arrondissement par intérim



Dossier # : 1246131012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs , Division soutien administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt de la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour le mois de février 2024

DÉPÔT de la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour le mois de février 2024.

Signé par Jean-François MELOCHE **Le** 2024-03-27 13:48

Signataire :

Jean-François MELOCHE

directeur(-trice) d'arrondissement adjoint(e) - gestion territoire et sa
Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services
administratifs

IDENTIFICATION**Dossier # :1246131012**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs , Division soutien administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt de la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour le mois de février 2024

CONTENU**CONTEXTE**

La carte d'approvisionnement VISA Desjardins permet au personnel de la Ville de Montréal de procéder plus aisément à l'acquisition de certains bien et services. Par contre son utilisation est assujettie à certaines règles que l'on retrouve dans les encadrements de la Ville:

- La carte d'achat ne doit pas être utilisée pour payer des transactions liées au domaine des services professionnels;

- La carte d'achat ne peut être utilisée chez un fournisseur, pour l'achat de biens et services qui peuvent être obtenus par le biais d'une entente sauf en dehors des heures de bureau. Chaque direction a une carte de crédit incluant la direction d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 16 0038 - 1246131007: Dépôt de la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour le mois de janvier 2024.

DESCRIPTION

Dépôt de la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour le mois de janvier 2024

JUSTIFICATION

Afin d'assurer une transparence en matière des dépenses, la direction des services administratifs a opté de faire une reddition des achats sur cartes de crédit de tous les détenteurs.

Référence - Article 4 du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement d'Outremont sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires (AO-460), prévoyant ce qui suit :

" Le fonctionnaire de niveau 1 fait rapport au conseil d'arrondissement de toute décision prise en vertu du présent règlement à la première séance ordinaire tenue après l'expiration d'un délai de vingt-cinq (25) jours suivant la prise de décision".

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s/o

MONTRÉAL 2030

s/o

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s/o

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

s/o

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s/o

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

s/o

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guerda PHILISTIN
Secrétaire-rechercheuse / Secrétaire
d'arrondissement substitut

ENDOSSÉ PAR

Julie DESJARDINS
Cheffe de division soutien administratif -
Secrétaire d'arrondissement

Le : 2024-03-18

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François MELOCHE
Directeur d'arrondissement par intérim



Dossier # : 1246131013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs , Division soutien administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt de la liste des virements de crédits pour le mois de février 2024

DÉPÔT de la liste des virements de crédits pour le mois de février 2024.

Signé par Jean-François MELOCHE **Le** 2024-03-27 13:48

Signataire :

Jean-François MELOCHE

directeur(-trice) d'arrondissement adjoint(e) - gestion territoire et sa
Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1246131013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs , Division soutien administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt de la liste des virements de crédits pour le mois de février 2024

CONTENU**CONTEXTE**

Nous présentons la liste des virements effectués par les services administratifs, afin que le conseil d'arrondissement puisse suivre les modifications apportées au budget initial.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 16 0039 - 1246131008: Dépôt de la liste des virements de crédits pour le mois de février 2024.

DESCRIPTION

Il s'agit du dépôt de la liste des virements de crédits pour le mois de février 2024.

JUSTIFICATION

La division du soutien administratif désire informer le conseil d'arrondissement des virements budgétaires effectués par sa division pour la période indiquée à l'objet du sommaire. Seule la direction d'arrondissement adjointe - Gestion du territoire, du patrimoine et du soutien administratif est autorisée à effectuer des virements suivant l'autorisation des gestionnaires identifiés au chapitre IV du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement d'Outremont sur la délégation de pouvoir à certains fonctionnaires* (AO-460).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s/o

MONTRÉAL 2030

s/o

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s/o

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

s/o

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s/o

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

s/o

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guerda PHILISTIN
Secrétaire-recherchiste / Secrétaire
d'arrondissement substitut

ENDOSSÉ PAR

Julie DESJARDINS
Cheffe de division soutien administratif -
Secrétaire d'arrondissement

Le : 2024-03-18

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François MELOCHE
Directeur d'arrondissement par intérim



Dossier # : 1245069010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau de projets et développement durable , Division circulation et occupation du domaine public
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - L'objet du règlement vise l'implantation d'une zone de stationnement réservé aux livraisons sur le côté nord de l'avenue Manseau et repositionner la zone de stationnement réservé aux autobus scolaires existante sur le côté ouest de l'avenue Outremont vers le côté sud l'avenue Manseau

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1245069010;

Il est recommandé au conseil d'arrondissement:

DE DÉPOSER au conseil d'arrondissement, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chap. C-19)*, le projet de *Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement (1171)*;

DE DONNER un avis de motion pour le projet de *Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement (1171)*. L'objet de ce règlement vise à modifier les règles de stationnement applicables sur l'avenue Manseau et sur le côté ouest de l'avenue Outremont prévues à l'annexe «H» du Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) afin d'implanter une zone de stationnement réservé aux livraisons et repositionner la zone de stationnement réservé aux autobus scolaires existante à cet endroit.

Signé par Jean-François MELOCHE Le 2024-03-27 18:15

Signataire :

Jean-François MELOCHE

directeur(-trice) d'arrondissement adjoint(e) - gestion territoire et sa

Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1245069010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau de projets et développement durable , Division circulation et occupation du domaine public
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - L'objet du règlement vise l'implantation d'une zone de stationnement réservé aux livraisons sur le côté nord de l'avenue Manseau et repositionner la zone de stationnement réservé aux autobus scolaires existante sur le côté ouest de l'avenue Outremont vers le côté sud l'avenue Manseau

CONTENU**CONTEXTE**

Le 21 décembre 2023, une demande a été déposée par un citoyen exprimant le souhait d'implanter une zone de stationnement réservé aux livraisons devant le complexe immobilier sise sur le côté nord de l'avenue Manseau.

Lors de la réunion du Comité de sécurisation tenue le 08 février 2024, les membres de ce Comité ont énoncé les recommandations suivantes :

- que le règlement 1171 relatif à la circulation et au stationnement soit modifié afin d'implanter une zone de livraison d'une durée maximale de 15 minutes de 9h00 à 17h00 du lundi au vendredi entre les deux entrées charretières du complexe immobilier sis 25, avenue Manseau ;
- que le règlement 1171 relatif à la circulation et au stationnement soit modifié afin de ramener la zone de stationnement réservé aux autobus scolaires existante sur le côté ouest de l'avenue Outremont vers une partie du côté nord de l'avenue Manseau ;
- qu'une demande soit transmise auprès des membres du *Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM)* de la Ville centre afin d'étudier la possibilité d'inverser le sens de la circulation de l'avenue Manseau vers l'est, tel qu'il l'était anciennement ;
- que ces recommandations soient présentées au Conseil d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Aux fins de la mise à jour du règlement 1171, les modifications suivantes sont requises :

Règlement 1171 **Règles relatives à la circulation et au stationnement**

Annexe «H»

avenue Manseau

côté nord

stationnement excédant 2 heures prohibé de 8h à 22h, sauf pour les détenteurs de permis de stationnement réservé aux résidants du secteur n°1. De plus, stationnement prohibé 9h à 11h le vendredi, du 1er avril au 30 novembre ;

malgré ce qui précède,

a) sur la partie de cette avenue comprise entre un point situé à une distance de 49 mètres à l'ouest de l'avenue Outremont et un autre point situé à une distance de 11 mètres sur l'ouest : stationnement prohibé de 9h à 17h, du lundi au vendredi, excepté pour les livraisons commerciales par des véhicules immatriculés et lettrés à cette fin. De plus, stationnement prohibé de 9h à 11h le lundi, du 1^{er} avril au 30 novembre ;

b) sur la partie de cette avenue comprise entre un point situé à une distance de 70 mètres à l'ouest de l'avenue Outremont et l'avenue Wiseman : stationnement permis pour une durée maximale 15 minutes de 7h30 à 18h du lundi au vendredi.

Côté sud

stationnement excédant 2 heures prohibé de 8h à 22h, sauf pour les détenteurs de permis de stationnement réservé aux résidants du secteur n°1. De plus, stationnement prohibé de 13h à 15h le jeudi, du 1er avril au 30 novembre.

malgré ce qui précède, sur la partie de cette avenue comprise entre l'avenue Outremont et un point situé à une distance de 50,5 mètres vers l'ouest : stationnement prohibé de 8h à 10h et 14h à 17h30 du lundi au vendredi sauf pour les autobus scolaires. De plus, stationnement prohibé de 13h à 15h le jeudi, du 1er avril au 30 novembre.

avenue Outremont

côté ouest

~~sur la partie de cette avenue comprise entre la ruelle au nord de l'avenue Ducharme et l'avenue Manseau : stationnement prohibé de 8h à 10h et 14h à 17h30 du lundi au vendredi sauf pour les autobus scolaires. De plus, stationnement prohibé de 9h à 11h le lundi, du 1^{er} avril au 30 novembre.~~

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés à la modification de la signalisation seront imputés à même le budget de fonctionnement.

MONTRÉAL 2030

Plan stratégique Montréal 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats en lien avec la 19e priorité du *Plan stratégique Montréal 2030* qui se lit comme suit :

- Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des **milieux de vie sécuritaires et de qualité**, et une **réponse de proximité** à leurs besoins.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s/o

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

s/o

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Cette modification sera diffusée via les différentes plates-formes de communications utilisées par l'Arrondissement afin d'informer adéquatement les citoyens.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion et adoption d'un premier projet de règlement : 03 avril 2024
Adoption de règlement : 07 mai 2024

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Julie DESJARDINS, Outremont
Guerda PHILISTIN, Outremont

Lecture :

Julie DESJARDINS, 20 mars 2024

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Josée NOBERT
B. Urb., Chef de division - Sécurité publique et
mobilité

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-03-14

Sonia VIBERT
directeur(-trice) bureau de projets

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sonia VIBERT
directeur(-trice) bureau de projets



Dossier # : 1245069011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau de projets et développement durable , Division circulation et occupation du domaine public
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - L'objet du règlement vise l'agrandissement de la zone de stationnement d'une durée maximale de 15 minutes existante sur le côté sud de l'avenue Duverger

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1245069011;
Il est recommandé au conseil d'arrondissement:

DE DÉPOSER au conseil d'arrondissement, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chap. C-19)*, le projet de *Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement (1171)*;

DE DONNER un avis de motion pour le projet de *Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement (1171)*. L'objet de ce règlement vise à modifier les règles de stationnement applicables sur le côté sud de l'avenue Duverger prévues à l'annexe «H» du Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) afin d'agrandir la zone de stationnement d'une durée maximal de 15 minutes existante à cet endroit.

Signé par Jean-François MELOCHE Le 2024-03-27 18:13

Signataire :

Jean-François MELOCHE

directeur(-trice) d'arrondissement adjoint(e) - gestion territoire et sa
Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1245069011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau de projets et développement durable , Division circulation et occupation du domaine public
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - L'objet du règlement vise l'agrandissement de la zone de stationnement d'une durée maximale de 15 minutes existante sur le côté sud de l'avenue Duverger

CONTENU**CONTEXTE**

Le 07 décembre 2023, une demande a été déposée par la directrice générale du CPE Champagneur exprimant le souhait d'agrandir la zone de stationnement d'une durée maximale 15 minutes existante sur le côté sud de l'avenue Duverger.

Lors de la réunion du Comité de sécurisation tenue le 08 février 2024, les membres de ce Comité ont énoncé les recommandations suivantes :

- que le règlement 1171 relatif à la circulation et au stationnement soit modifié afin d'agrandir de 10 mètres vers l'ouest la zone de stationnement d'une durée maximale de 15 minutes existante sur le côté sud de l'avenue Duverger ;
- que cette recommandation soit présentée au Conseil d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Aux fins de la mise à jour du règlement 1171, les modifications suivantes sont requises :

Règlement 1171
Règles relatives à la circulation et au stationnement**Annexe «H»**

avenue Duverger

côté sud
sur la partie de cette avenue comprise un point situé à une distance de 13,5 mètres à

l'ouest de l'avenue Outremont et un autre point situé à une distance de 25 mètres vers l'ouest : stationnement excédant 15 minutes prohibé de 7h à 9h30 et de 15h30 à 18h du lundi au vendredi. De plus, stationnement prohibé de 9h à 11h le lundi, du 1^{er} avril au 30 novembre.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés à la modification de la signalisation seront imputés à même le budget de fonctionnement.

MONTRÉAL 2030

Plan stratégique Montréal 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats en lien avec la 19e priorité du *Plan stratégique Montréal 2030* qui se lit comme suit :

- Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des **milieux de vie sécuritaires et de qualité**, et une **réponse de proximité** à leurs besoins.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s/o

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

s/o

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Cette modification sera diffusée via les différentes plates-formes de communications utilisées par l'Arrondissement afin d'informer adéquatement les citoyens.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion et adoption d'un premier projet de règlement : 03 avril 2024
Adoption de règlement : 07 mai 2024

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Julie DESJARDINS, Outremont

Lecture :

Julie DESJARDINS, 16 mars 2024

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Josée NOBERT
B. Urb., Chef de division - Sécurité publique et
mobilité

ENDOSSÉ PAR

Sonia VIBERT
directeur(-trice) bureau de projets

Le : 2024-03-14

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sonia VIBERT
directeur(-trice) bureau de projets



Dossier # : 1245069012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau de projets et développement durable , Division circulation et occupation du domaine public
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - L'objet du règlement vise le déplacement de la zone réservée aux autobus scolaires existante sur le côté ouest de l'avenue Durocher vers le côté nord de l'avenue Fairmount entre les avenues Durocher et Querbes

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1245069012;

Il est recommandé au conseil d'arrondissement:

DE DÉPOSER au conseil d'arrondissement, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chap. C-19)*, le projet de *Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement (1171)*;

DE DONNER un avis de motion pour le projet de *Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement (1171)*. L'objet de ce règlement vise à modifier les règles de stationnement applicables sur le côté ouest de l'avenue Durocher et le côté nord de l'avenue Fairmount prévues à l'annexe «H» du Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) afin de déplacer la zone de stationnement réservé aux autobus scolaires existante à cet endroit.

Signé par Jean-François MELOCHE Le 2024-03-27 18:12

Signataire :

Jean-François MELOCHE

directeur(-trice) d'arrondissement adjoint(e) - gestion territoire et sa
Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1245069012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau de projets et développement durable , Division circulation et occupation du domaine public
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - L'objet du règlement vise le déplacement de la zone réservée aux autobus scolaires existante sur le côté ouest de l'avenue Durocher vers le côté nord de l'avenue Fairmount entre les avenues Durocher et Querbes

CONTENU**CONTEXTE**

Au début du mois de janvier 2024, deux demandes ont été déposées par deux citoyens exprimant le souhait de déplacer la zone de stationnement réservé aux autobus scolaires existante sur le côté ouest de l'avenue Durocher vers le côté nord de l'avenue Fairmount entre les avenues Durocher et Querbes.

Lors de la réunion du Comité de sécurisation tenue le 08 février 2024, les membres de ce Comité ont énoncé les recommandations suivantes :

- que le règlement 1171 relatif à la circulation et au stationnement soit modifié afin de déplacer la zone de stationnement réservé aux autobus scolaires de 9h00 à 10h00 et de 14h00 à 15h00 du lundi au vendredi existante sur le côté ouest de l'avenue Durocher vers une partie du côté nord de l'avenue Fairmount ;
- que le règlement 1171 relatif à la circulation et au stationnement soit modifié afin de réduire la zone de stationnement d'une durée maximale de 10 minutes existante sur une partie du côté nord de l'avenue Fairmount ;
- que ces recommandations soient présentées au Conseil d'arrondissement.

De plus, les membres du Comité ont mentionné que la Direction de la nouvelle école sise au 5210, avenue Durocher ainsi que celle de l'école Buissonnière ont bien été consultées afin de confirmer leur approbation concernant les modifications ci-haut recommandées.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Aux fins de la mise à jour du règlement 1171, les modifications suivantes sont requises :

Règlement 1171 **Règles relatives à la circulation et au stationnement**

Annexe «H»

avenue Durocher

côté ouest

~~sur la partie de cette avenue comprise entre l'avenue Fairmount et un point situé à une distance de 23 mètres vers le nord : arrêt interdit de 8 h à 16 h du lundi au vendredi, excepté pour les autobus scolaires, du 15 août au 28 juin. De plus, stationnement prohibé de 9 h à 11 h le mercredi, du 1^{er} avril au 30 novembre;~~

avenue Fairmount

côté nord

sur la partie de cette avenue comprise entre les avenues Durocher et un point situé à une distance de 46 mètres vers l'ouest : arrêt interdit de 8 h à 16 h du lundi au vendredi, excepté pour les autobus scolaires, du 15 août au 28 juin. De plus stationnement prohibé de 9 h à 11 h le mercredi, du 1er avril au 30 novembre ;

sur la partie de cette avenue comprise entre un point situé à une distance de 46 mètres à l'ouest de l'avenue Durocher et l'avenue de l'Épée : stationnement excédant 10 minutes prohibé de 7 h 30 à 9 h et de 15 h à 18 h 30, du lundi au vendredi, du 15 août au 28 juin. De plus, stationnement prohibé de 9 h à 11 h le mercredi, du 1er avril au 30 novembre ;

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés à la modification de la signalisation seront imputés à même le budget de fonctionnement.

MONTRÉAL 2030

Plan stratégique Montréal 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats en lien avec la 19e priorité du *Plan stratégique Montréal 2030* qui se lit comme suit :

- Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des **milieux de vie sécuritaires et de qualité**, et une **réponse de proximité** à leurs besoins.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s/o

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

s/o

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Cette modification sera diffusée via les différentes plates-formes de communications utilisées par l'Arrondissement afin d'informer adéquatement les citoyens.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion et adoption d'un premier projet de règlement : 03 avril 2024
Adoption de règlement : 07 mai 2024

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Julie DESJARDINS, Outremont

Lecture :

Julie DESJARDINS, 16 mars 2024

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Josée NOBERT
B. Urb., Chef de division - Sécurité publique et
mobilité

ENDOSSÉ PAR

Sonia VIBERT
directeur(-trice) bureau de projets

Le : 2024-03-14

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sonia VIBERT
directeur(-trice) bureau de projets



Dossier # : 1247776002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs , Division des permis et inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement modifiant le Règlement sur les nuisances et la propreté (AO-637) - L'objet de ce règlement vise à inclure les pénalités applicables en cas de contravention aux articles 21, 22 et 29 du règlement

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1247776002;

Il est recommandé au conseil d'arrondissement:

DE DÉPOSER au conseil d'arrondissement, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chap. C-19)*, le projet de *Règlement modifiant le Règlement sur les nuisances et la propreté (AO-637)*;

DE DONNER un avis de motion pour le projet de *Règlement modifiant le Règlement sur les nuisances et la propreté (AO-637)*. L'objet de ce règlement vise à inclure les pénalités applicables en cas de contravention aux articles 21, 22 et 29 du règlement.

Signé par Jean-François MELOCHE Le 2024-03-27 18:08

Signataire :

Jean-François MELOCHE

directeur(-trice) d'arrondissement adjoint(e) - gestion territoire et sa
Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services
administratifs

IDENTIFICATION**Dossier # :1247776002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs , Division des permis et inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement modifiant le Règlement sur les nuisances et la propreté (AO-637) - L'objet de ce règlement vise à inclure les pénalités applicables en cas de contravention aux articles 21, 22 et 29 du règlement

CONTENU**CONTEXTE**

Lors de la séance du conseil d'arrondissement du 6 février 2024, le conseil d'arrondissement a adopté le nouveau Règlement sur les nuisances et la propreté (AO-637) s'appliquant à l'ensemble de l'arrondissement. Suite à l'adoption de celui-ci, la Direction des poursuites pénales et criminelles de la Ville de Montréal a procédé à la codification de l'ensemble du règlement. Pendant cet exercice, ils ont constaté une coquille au tableau de l'article 48 précisant l'amende applicable selon les différents articles, soit l'omission de trois numéros d'articles.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

6 février 2024 : GDD 1236347003 : Résolution CA CA24 160020 : Adoption - Règlement sur les nuisances et la propreté (AO-637) et du Règlement modifiant le Règlement sur le bruit (AO-21) - L'objet des règlements vise à mettre à jour la réglementation en matière de nuisances, de propreté et de gestion des chantiers de construction.

DESCRIPTION

Considérant l'omission des trois articles du règlement au tableau des amendes, il est proposé de modifier celui-ci afin d'inclure de les inclure et ainsi pouvoir sévir sur ces infractions. Les articles auxquels des amendes seront ajoutées sont les suivants :

21. Constitue une nuisance un bruit dont le niveau dépasse le seuil fixé à l'annexe B du Règlement sur le bruit AO-21.

22. Lorsque l'autorité compétente a des motifs raisonnables de croire que la tranquillité d'une personne se trouvant dans un bâtiment d'habitation est troublée par un bruit qu'il estime excessif compte tenu de l'heure, du lieu et de toutes autres circonstances, elle peut ordonner à quiconque cause cette nuisance de la faire cesser immédiatement. Quiconque n'obtempère pas sur-le-champ à l'ordre de l'autorité compétente donné conformément au premier alinéa contrevient au présent règlement.

29. Constitue une nuisance et est prohibé le fait d'émettre, de laisser émettre ou de tolérer l'émission d'une odeur nauséabonde ou de nature à incommoder le voisinage ou de porter

atteinte au bien-être ou au confort public.

Les amendes applicables seront les suivantes :

Personne physique		Personne morale	
1re infraction	Récidive	1re infraction	Récidive
150\$-350\$	300\$-500\$	300\$-500\$	500\$-1000\$

JUSTIFICATION

La modification réglementaire permettra à l'arrondissement d'appliquer les pénalités aux personnes physiques ou morales qui contreviennent aux articles 20, 22 et 29.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o.

MONTRÉAL 2030

s.o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Avis public d'entrée en vigueur

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion et dépôt : 4 avril 2024

Adoption : 7 mai 2024

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur et le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ces dossiers aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gabriel VAN BEVERHOUDT
Agent de recherche

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-03-14

Jean-François LEBRUN
Conseiller en aménagement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sonia VIBERT
directeur(-trice) bureau de projets



Dossier # : 1245069004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau de projets et développement durable , Division circulation et occupation du domaine public
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - L'objet du règlement vise l'Implantation d'un espace de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite sur le côté nord de l'avenue Van Horne entre les avenues Outremont et Champagneur

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1245069004;

Il est recommandé au conseil d'arrondissement:

DE DÉPOSER au conseil d'arrondissement, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chap. C-19)*, le projet de *Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement (1171)*;

DE DONNER un avis de motion pour le projet de *Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement (1171)*. L'objet de ce règlement vise à modifier les règles de stationnement applicables sur le côté nord de la partie de l'avenue Van Horne comprise entre les avenues Outremont et Champagneur prévues à l'annexe «H» du Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) afin d'y implanter un espace de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite.

Signé par Jean-François MELOCHE Le 2024-03-06 08: 38

Signataire :

Jean-François MELOCHE

directeur(-trice) d'arrondissement adjoint(e) - gestion territoire et sa
Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1245069004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau de projets et développement durable , Division circulation et occupation du domaine public
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - L'objet du règlement vise l'implantation d'un espace de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite sur le côté nord de l'avenue Van Horne entre les avenues Outremont et Champagneur

CONTENU**CONTEXTE**

Le 21 août 2023, une demande a été déposée par la Direction des services du *CIUSSS du Centre-Ouest-de-l'Ile-de-Montréal* exprimant le souhait d'implanter un espace de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite aux abords du CLSC de Côte-des-Neiges-Outremont situé au 1271, avenue Van Horne.

Lors de la réunion du Comité de sécurisation tenue le 14 septembre 2023, les membres de ce Comité ont énoncé les recommandations suivantes :

- que le Règlement numéro 1171 relatif à la circulation et au stationnement soit modifié afin d'implanter un espace de stationnement pour personnes à mobilité réduite sur le côté nord de l'avenue Van Horne à l'ouest de l'avenue Champagneur ;
- que cette recommandation soit présentée au Conseil d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Aux fins de la mise à jour du règlement 1171, les modifications suivantes sont requises :

Règlement 1171
Règles relatives à la circulation et au stationnement**Annexe «H»**

avenue van Horne
côté nord

sur la partie de cette avenue comprise entre un point situé à 12,5 mètres à l'ouest de l'avenue Champagneur et un autre point situé à une distance de 6,5 mètres vers l'ouest : stationnement réservé en tout temps aux personnes à mobilité réduite.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés à la modification de la signalisation seront imputés à même le budget de fonctionnement.

MONTRÉAL 2030

Plan stratégique Montréal 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats en lien avec la 19e priorité du *Plan stratégique Montréal 2030* qui se lit comme suit :

- Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des **milieux de vie sécuritaires et de qualité**, et une **réponse de proximité** à leurs besoins.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Cette modification sera diffusée via les différentes plates-formes de communications utilisées par l'Arrondissement afin d'informer adéquatement les citoyens.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion et adoption d'un premier projet de règlement : 12 mars 2024
Adoption de règlement : 03 avril 2024

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Julie DESJARDINS, Outremont

Lecture :

Julie DESJARDINS, 20 février 2024

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Josée NOBERT
B. Urb., Chef de division - Sécurité publique
et mobilité

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-01-25

Sonia VIBERT
directeur(-trice) bureau de projets

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sonia VIBERT
directeur(-trice) bureau de projets



Dossier # : 1245069005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau de projets et développement durable , Division circulation et occupation du domaine public
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - L'objet du règlement vise l'agrandissement de la zone d'arrêt interdit existante sur le côté nord du chemin de la Côte-Sainte-Catherine entre les avenues Wiseman et McEachran

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1245069005;

Il est recommandé au conseil d'arrondissement:

DE DÉPOSER au conseil d'arrondissement, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chap. C-19)*, le projet de *Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement (1171)*;

DE DONNER un avis de motion pour le projet de *Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement (1171)*. L'objet de ce règlement vise à modifier les règles de stationnement applicables sur le côté nord de la partie du chemin de la Côte-Sainte-Catherine comprise entre les avenues Wiseman et McEachran prévues à l'annexe «H» du Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) afin d'agrandir la zone d'arrêt interdit existante à cet endroit.

Signé par Jean-François MELOCHE Le 2024-03-06 08: 33

Signataire :

Jean-François MELOCHE

directeur(-trice) d'arrondissement adjoint(e) - gestion territoire et sa
Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1245069005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau de projets et développement durable , Division circulation et occupation du domaine public
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - L'objet du règlement vise l'agrandissement de la zone d'arrêt interdit existante sur le côté nord du chemin de la Côte-Sainte-Catherine entre les avenues Wiseman et McEachran

CONTENU**CONTEXTE**

Le 23 août 2023, une demande a été déposée par une citoyenne exprimant le souhait d'agrandir la zone d'arrêt interdit existante sur le côté nord de la partie du chemin de la Côte-Sainte-Catherine comprise entre les avenues Laurier et McDougall.

Lors de la réunion du Comité de sécurisation tenue le 19 octobre 2023, les membres de ce Comité ont énoncé les recommandations suivantes :

- que le Règlement numéro 1171 relatif à la circulation et au stationnement soit modifié afin d'agrandir la zone d'arrêt interdit existante sur le chemin de la Côte-Sainte-Catherine à partir de l'avenue McEachran jusqu'à la limite ouest de la propriété sise au 507, chemin de la Côte-Sainte-Catherine ;
- que cette recommandation soit présentée au Conseil d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Aux fins de la mise à jour du règlement 1171, les modifications suivantes sont requises :

Règlement 1171
Règles relatives à la circulation et au stationnement**Annexe «H»**

chemin de la Côte-Sainte-Catherine
côté nord

sur la partie de ce chemin comprise entre les avenues l'avenue Wiseman et un point situé à une distance de 64 mètres à l'ouest de l'avenue McEachran : arrêt interdit en tout temps.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés à la modification de la signalisation seront imputés à même le budget de fonctionnement.

MONTRÉAL 2030

Plan stratégique Montréal 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats en lien avec la 19e priorité du *Plan stratégique Montréal 2030* qui se lit comme suit :

- Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des **milieux de vie sécuritaires et de qualité**, et une **réponse de proximité** à leurs besoins.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s/o

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

s/o

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Cette modification sera diffusée via les différentes plates-formes de communications utilisées par l'Arrondissement afin d'informer adéquatement les citoyens.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion et adoption d'un premier projet de règlement : 12 mars 2024

Adoption de règlement : 03 avril 2024

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Julie DESJARDINS, Outremont

Lecture :

Julie DESJARDINS, 15 février 2024

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Josée NOBERT
B. Urb., Chef de division - Sécurité publique
et mobilité

ENDOSSÉ PAR

Sonia VIBERT
directeur(-trice) bureau de projets

Le : 2024-01-25

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sonia VIBERT
directeur(-trice) bureau de projets



Dossier # : 1245069007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau de projets et développement durable , Division circulation et occupation du domaine public
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - L'objet de ce règlement vise l'implantation d'un espace de stationnement réservé pour personnes à mobilité réduite sur le côté ouest de l'avenue Pratt entre les avenues Ducharme et du Manoir

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1245069007;

Il est recommandé au conseil d'arrondissement:

DE DÉPOSER au conseil d'arrondissement, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chap. C-19)*, le projet de *Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement (1171)*;

DE DONNER un avis de motion pour le projet de *Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement (1171)*. L'objet de ce règlement vise à modifier les règles de stationnement applicables sur le côté ouest de la partie de l'avenue Pratt comprise entre les avenues Ducharme et du Manoir prévues à l'annexe «H» du Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) afin d'y implanter un espace de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite.

Signé par Jean-François MELOCHE Le 2024-03-05 18: 33

Signataire :

Jean-François MELOCHE

directeur(-trice) d'arrondissement adjoint(e) - gestion territoire et sa
Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1245069007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau de projets et développement durable , Division circulation et occupation du domaine public
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - L'objet de ce règlement vise l'implantation d'un espace de stationnement réservé pour personnes à mobilité réduite sur le côté ouest de l'avenue Pratt entre les avenues Ducharme et du Manoir

CONTENU**CONTEXTE**

Le 22 mars 2023, une demande a été déposée par une citoyenne exprimant le souhait d'implanter un espace de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite devant sa résidence sise sur le côté ouest de la partie de l'avenue Pratt comprise entre les avenues Ducharme et du Manoir.

Lors de la réunion du Comité de sécurisation tenue le 18 mai 2023, les membres de ce Comité ont énoncé les recommandations suivantes :

- que la procédure d'octroi des espaces pour personnes à mobilité réduite soit revue afin d'en assouplir les critères exigés ;
- que le règlement numéro 1171 relatif à la circulation et au stationnement soit modifié afin d'implanter un espace de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite devant le 924, avenue Pratt ;
- que ces recommandations soient présentées au Conseil d'arrondissement.

De plus, les membres du Comité ont mentionné :

- que la citoyenne devra obtenir un permis annuel de stationnement de la zone numéro 1 et qu'elle devra se conformer à la signalisation relative à l'entretien de la chaussée ainsi qu'à la réglementation sur le stationnement, le cas échéant ;
- que la citoyenne sera informée de ces obligations et que l'espace pour personnes à mobilité réduite ne lui sera pas exclusivement réservé.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Aux fins de la mise à jour du règlement 1171, les modifications suivantes sont requises :

Règlement 1171
Règles relatives à la circulation et au stationnement

Annexe «H»

avenue Pratt
côté ouest

sur la partie de cette avenue comprise entre les avenues Lajoie et du Manoir :
stationnement excédant 2 heures prohibé de 8 h à 19 h du lundi au vendredi , sauf pour les détenteurs de permis de stationnement réservé aux résidents du secteur n°1. De plus, stationnement prohibé de 9 h à 11 h le vendredi, du 1^{er} avril au 30 novembre ;

malgré ce qui précède, sur la partie de cette avenue comprise entre un point situé à une distance de 41,5 mètres au nord de l'avenue Ducharme et un autre point situé à une distance de 5 mètres vers le nord : stationnement réservé en tout temps aux personnes à mobilité réduite.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés à la modification de la signalisation seront imputés à même le budget de fonctionnement.

MONTRÉAL 2030

Plan stratégique Montréal 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats en lien avec la 19e priorité du *Plan stratégique Montréal 2030* qui se lit comme suit :

- Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des **milieux de vie sécuritaires et de qualité**, et une **réponse de proximité** à leurs besoins.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s/o

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

s/o

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Cette modification sera diffusée via les différentes plates-formes de communications utilisées par l'Arrondissement afin d'informer adéquatement les citoyens.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion et adoption d'un premier projet de règlement : 12 mars 2024
Adoption de règlement : 03 avril 2024

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Julie DESJARDINS, Outremont

Lecture :

Julie DESJARDINS, 20 février 2024

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Josée NOBERT
B. Urb., Chef de division - Sécurité publique
et mobilité

ENDOSSÉ PAR

Sonia VIBERT
directeur(-trice) bureau de projets

Le : 2024-01-25

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sonia VIBERT
directeur(-trice) bureau de projets



Dossier # : 1248358004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption avec changement d'un second projet de règlement – Règlement modifiant le Règlement de zonage (1177) - L'objet de ce règlement vise à revoir les normes et usages applicables au secteur Atlantic - Dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 26 mars 2024, à 18 h

ATTENDU que le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion, de sa présentation à la séance ordinaire tenue le 12 mars 2024;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 12 mars 2024 et que des copies ont été remises aux élues et au public lors du dépôt et de l'avis de motion ;

ATTENDU QU'un premier projet du *Règlement modifiant le Règlement de zonage (1177)* a été adopté par le conseil à la séance ordinaire tenue le 12 mars 2024 et que l'objet de ce règlement vise à revoir les normes et usages applicables au secteur Atlantic ;

ATTENDU qu'un assemblée publique de consultation a eu lieu le 26 mars 2024 et que le rapport de consultation écrite fera l'objet d'un dépôt lors de la présente séance;

ATTENDU qu'entre le premier projet de règlement adopté le 12 mars 2024 et l'adoption du second projet de règlement, une modification a été apportée au projet de règlement visant la marge de recul de la rue Hutchison au secteur Atlantic;

ATTENDU que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1248358004;

Il est recommandé au conseil d'arrondissement:

DE DÉPOSER le procès verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 26 mars 2024 concernant le projet de règlements intitulé *Règlement modifiant le Règlement de zonage (1177)*;

D'ADOPTER, avec changement, un second projet de règlement intitulé *Règlement modifiant le Règlement de zonage (1177)*. L'objet de ce règlement vise à revoir les normes et usages applicables au secteur Atlantic.

Signé par Jean-François MELOCHE **Le** 2024-03-28 11:34

Signataire :

Jean-François MELOCHE

directeur(-trice) d'arrondissement adjoint(e) - gestion territoire et sa
Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services
administratifs

IDENTIFICATION**Dossier # :1248358004**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption avec changement d'un second projet de règlement – Règlement modifiant le Règlement de zonage (1177) - L'objet de ce règlement vise à revoir les normes et usages applicables au secteur Atlantic - Dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 26 mars 2024, à 18 h

CONTENU**CONTEXTE**

Une modification a été apportée au *Règlement modifiant le Règlement de zonage (1177)* depuis l'adoption du premier projet de règlement le 12 mars 2024. Afin de limiter la modification de la marge de recul de la rue Hutchison au secteur Atlantic, celle-ci sera désormais à partir du lot 3 632 378 (voie ferrée) à Atlantic et non de Van Horne à Atlantic.

Une assemblée publique de consultation a été tenue le 26 mars 2024 concernant concernant le projet de règlement suivant:

· - Projet de règlement intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement de zonage (1177)* ». L'objet de ce règlement vise à revoir les normes et usages applicables au secteur Atlantic.

Le compte-rendu de cette assemblée est joint au présent dossier addenda.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guerda PHILISTIN
Secrétaire-recherche

IDENTIFICATION

Dossier # :1248358004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption d'un second projet de règlement visant à modifier le Règlement de zonage (1177) - L'objet de ce règlement vise à revoir les normes et usages applicables au secteur Atlantic

CONTENU

CONTEXTE

Il est proposé de modifier le Règlement de zonage numéro 1177, afin d'ajuster des dispositions relatives à la densité, l'implantation et les usages
 Les projets de règlements modifiant le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro AO-400, le Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro AO-530, et le Règlement concernant les permis et certificats numéro AO-561 se trouvent dans le sommaire décisionnel numéro 1248358005.

Un secteur au passé industriel et ferroviaire

Localisé à l'extrémité nord-est de l'arrondissement, le secteur Atlantic est compris entre les avenues Durocher, Atlantic et Beaubien, ainsi que la rue Hutchison. Il s'étend sur une superficie d'environ 2,5 hectares. Son histoire est étroitement liée à celle de la gare de triage d'Outremont, en opération à partir de la fin du XIXe siècle. Des voies ferrées circulent alors dans les différentes ruelles du secteur et desservent les entrepôts et manufactures construits principalement entre 1910 et 1935. Certains de ces bâtiments sont conçus par des architectes influents de l'époque tels que : Hutchison & Wood, FJ MacNab et Henri Sicotte Labelle.

À partir de 1950, le Canadien Pacifique délaisse progressivement ses activités sur la gare de triage d'Outremont. Dès 1960, les propriétés aux abords des voies ferrées changent peu à peu de vocation. Les activités industrielles ayant été déplacées, plusieurs anciens bâtiments industriels sont démolis ou recyclés pour faire place à des fonctions commerciales.

Le secteur Atlantic aujourd'hui

Le redéveloppement de l'ancienne gare de triage s'est amorcée en 2012 par la décontamination du site et le déplacement des voies ferrées. Le plan d'ensemble adopté en 2011 prévoit la création d'un nouveau quartier mixte résidentiel et universitaire dans la poursuite de la trame de rue outremontaise.

L'Université de Montréal inaugure en 2019 le Complexe des sciences, le premier pavillon du campus MIL. De son côté, la Ville de Montréal y aménage de nouvelles rues, un parc de voisinage et une grande place publique. D'autres espaces publics suivront au courant des prochaines années. Par sa localisation à l'entrée ouest, le secteur Atlantic est donc

fortement marqué par la création de ce nouveau quartier, aussi désigné comme le «Nouvel Outremont».

L'aménagement de la nouvelle avenue Thérèse-Lavoie-Roux, qui s'étend entre les avenues McEachran et du Parc, a permis de reconnecter le secteur Atlantic à Outremont ainsi qu'aux secteurs limitrophes. D'autres interventions sont projetées par la Ville afin d'accroître le verdissement et favoriser le transport actif, par le réaménagement des rues, des impasses et de la ruelle.

Ce désenclavement a eu pour effet d'accélérer la transformation du secteur Atlantic en milieu mixte résidentiel et de bureau, comme le prévoyait dans le Règlement modifiant le règlement sur la construction, la transformation et l'occupation d'immeubles situés sur l'emplacement délimité par la limite nord de l'arrondissement d'Outremont, la rue Hutchison à l'est, l'avenue Ducharme au sud et à l'ouest par une portion de l'avenue McEachran, de l'avenue du manoir ainsi que de l'avenue Rockland 06-069. Un premier bâtiment de 225 logements a d'ailleurs accueilli ses premiers résidents à l'été 2021 et un deuxième bâtiment de 138 logements est également en construction. Si la fonction de bureau est bien implantée dans des bâtiments rénovés à cette fin, la culture (atelier d'artiste, galerie d'art, etc.) constitue aujourd'hui un créneau plus marginal et fragile, implantée dans des espaces en attente de transformation.

Malgré cette évolution du secteur, l'histoire industrielle et ferroviaire des lieux reste présente et perceptible, tant dans sa trame de rue que dans son cadre bâti. Les nombreuses impasses créées par le réseau ferroviaire maintiennent un certain enclavement, mais offrent aussi plusieurs opportunités d'aménagements saisonniers ou transitoires. Les grands volumes de brique fermés sur eux-mêmes et collés sur le trottoir, ainsi que l'absence de verdissement, contribuent quant à eux au caractère mixte et éclectique des lieux.

Contexte réglementaire du secteur Atlantic

À la suite du dépôt du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) le 22 mars 2022, le conseil municipal a adopté, le 16 mai 2022, le Règlement 06-069, permettant le retrait du secteur Atlantic du territoire d'application. Le règlement est entré en vigueur le 24 juin et remet en application les dispositions réglementaires de la réglementation d'urbanisme locale (zonage, PIIA, lotissement) de l'arrondissement d'Outremont qui s'y appliquaient avant 2011.

Considérant l'évolution rapide du secteur Atlantic, l'Arrondissement profite de cet exercice pour mettre en place un cadre réglementaire actualisé et souple

L'intégration du secteur Atlantic dans la réglementation d'urbanisme locale s'appuie sur trois grands principes :

- Appuyer l'évolution du secteur, en révélant son potentiel et en mettant en valeur les éléments qui font son originalité, telle que l'héritage industriel et ferroviaire;
- Favoriser l'encadrement et l'animation des espaces publics aménagés ou réaménagés par la Ville, et notamment de l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux, axe majeur du nouveau quartier;
- Assurer la compatibilité des usages existants et projetés.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM22 0645 - 16 mai 2022 - Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la construction, la transformation et l'occupation d'immeubles situés sur l'emplacement délimité par la limite nord de l'arrondissement d'Outremont, la rue Hutchison à l'est, l'avenue Ducharme au sud et à l'ouest par une portion de l'avenue

McEachran, de l'avenue du Manoir ainsi que de l'avenue Rockland (06-069) », dans le but de permettre la construction d'une école primaire par le Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys et la construction d'un nouveau pavillon par l'Université de Montréal et de retirer le secteur Atlantic (zone C-12) du territoire d'application du règlement

CM11 0129 - 21 février 2011 - Adopter, avec changements, le règlement intitulé « Règlement autorisant la construction, la transformation et l'occupation d'immeubles situés sur l'emplacement délimité par la limite nord de l'arrondissement d'Outremont, la rue Hutchison à l'est, l'avenue Ducharme au sud et à l'ouest par une portion de l'avenue McEachran, de l'avenue du Manoir ainsi que de l'avenue Rockland (06-069) et adopter, avec changements, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) ».

DESCRIPTION

Le projet de modification réglementaire

Ajustement des dispositions relatives au secteur Atlantic dans le Règlement de zonage numéro 1177.

Le secteur Atlantic se situe dans la zone C-7 du Règlement de zonage numéro 1177 pour laquelle sont prévus des paramètres différents du Règlement 06-069. Par exemple, les usages du groupe Habitation sont prohibés, alors que les usages du groupe Commerce de catégorie V (restaurant) et de catégorie VII (Gros) sont autorisés. Les autres paramètres relatifs à l'occupation du sol, à l'implantation au sol et à la hauteur sont similaires entre les deux règlements.

Suivant les principes énoncés précédemment, les modifications proposées au Règlement de zonage 1177 visent à :

- Remplacer la zone C-7 par deux nouvelles zones soit la zone C-12 et la zone C-13
 - Bonifier, au rez-de-chaussée des bâtiments, les usages commerciaux qui étaient autorisés au Règlement 06-069 afin d'animer le domaine public (ex.: Thérèse-Lavoie-Roux)
 - Autoriser l'usage « débit de boissons alcooliques » dans la zone C-12 et C-13 en autorisant toutefois l'établissement au rez-de-chaussée
 - Ajouter l'usage Commerce de catégorie IX : débit de boissons alcooliques dans les zones C-12 et C-13
- Notons que l'usage « débit de boisson alcoolique » est identifié comme un commerce de hyper-proximité à privilégier dans le secteur selon l'étude économique Secteur Atlantic – MIL Montréal 2021
- Intégrer des dispositions qui étaient pertinentes du Règlement 06-069 au Règlement de zonage numéro 1177 de l'arrondissement notamment :
- Réduire les marges de recul sur les autres rues du secteur (avenues Thérèse-Lavoie-Roux, Beaubien, Atlantic, Durocher et la rue Hutchison);
- Exiger que les cases de stationnement soient aménagées en souterrain.
- Réviser d'autres paramètres, afin d'assurer la compatibilité du développement avec le caractère du secteur Atlantic et les contraintes anthropiques
 - Clarifier le statut des ateliers d'artistes et d'artisans dans la catégorie d'usage Commerce catégorie IV: bureau II
 - Ajouter les dispositions suivantes pour encadrer l'usage ateliers d'artistes et d'artisans :
- Un atelier d'artiste ou d'artisan ne doit donner lieu à aucune activité :
- Dangereuse ou nocive eu égard à la sécurité des personnes

- occupant le bâtiment où se trouve l'atelier;
 - Provoquant ou produisant du bruit, une émanation d'odeur, de gaz, de poussière, de chaleur ou de fumée à l'extérieur de l'atelier;
 - Provoquant ou produisant des vibrations dans un mur ou un plancher.
- »

Le projet de règlement est conforme aux objectifs du Plan d'urbanisme et aux dispositions du document complémentaire au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal. Le projet de règlement est visé par le Règlement RCG 15-073 et nécessite un examen de conformité.

Le projet de règlement de zonage 1177 contient des objets susceptibles d'approbation référendaire en vertu des paragraphes 1°, 3°, 5°, 6°, 20° et 22° du deuxième alinéa de l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et d'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1), à savoir notamment, les usages, les normes d'implantation et la densité maximale.

JUSTIFICATION

À la séance du 17 janvier 2024, le Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) a donné un avis favorable relatif aux projets de modifications réglementaires.
Par conséquent,

La Direction d'arrondissement adjointe - Gestion du territoire, du patrimoine et du bureau de projets est favorable à ce projet de Règlement modifiant le Règlement de zonage 1177 pour les motifs suivants :

- Diminuer les marges de recul dans le secteur favorisera l'animation de la rue
- Permettre de mieux encadrer et faciliter l'implantation des artistes dans le secteur
- Autoriser l'usage débit de boisson alcoolique permettra d'animer le quartier situé à proximité de Campus MIL

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques, et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

Plus précisément, ce projet suit les orientations suivantes :

- Appuyer l'innovation et la créativité des entreprises, des commerces et des organisations pour accroître leur résilience économique et générer de la prospérité
- Soutenir la vitalité culturelle de Montréal et son cœur créatif, notamment les industries culturelles, les artistes, les créateurs et les travailleurs culturels et assurer la pérennité de leur pratique sur son territoire
- Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S.O

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil d'arrondissement - Avis de motion et adoption d'un premier projet de règlement : 12 mars 2024

Avis public annonçant la tenue d'une assemblée de consultation publique

Assemblée publique de consultation: à venir en mars 2024

Conseil d'arrondissement - Adoption du second projet de règlement: 3 avril 2024

Avis public pour dépôt des demandes d'approbation référendaire

Avis public pour la tenue d'un registre s'il y a lieu

Scrutin référendaire s'il y a lieu

Conseil d'arrondissement - Adoption du règlement: mai ou juin 2024

Délivrance d'un certificat de conformité

Avis public annonçant l'entrée en vigueur

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur et le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ces dossiers aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gabriel VAN BEVERHOUDT
Conseiller en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-02-16

Jean-François LEBRUN
Chef de Division - Urbanisme, permis et inspections

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sonia VIBERT
directeur(-trice) bureau de projets



Dossier # : 1246737003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Qualité de vie , Division des sports_des loisirs et des parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter les ordonnances pour la programmation d'événements publics à venir sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont pour les mois d'avril à juin 2024

ATTENDU QUE les conditions et les modalités régissant la tenue des événements autorisés par le conseil de l'arrondissement pour la programmation des événements publics à venir sur le territoire de l'arrondissement pour les mois d'avril à juin 2024 sont indiquées dans le document juridique joint au sommaire décisionnel;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1246737003;

Il est recommandé au conseil de l'arrondissement:

D'ÉDICTER une ordonnance pour les événements suivants et ce, conformément aux conditions et modalités inscrites au dossier décisionnel:

- Événement « **Parade de la Torah** » organisé par la Maison Belz Montréal
- Événement « **Éclipse Solaire** » organisé par l'Université de Montréal
- Événement « **Éclipse Solaire** » organisé par le Collège Stanislas
- Événement « **Procession pascalle de la cathédrale russe orthodoxe Saint-Nicholas** » organisé par la Cathédrale russe orthodoxe Saint-Nicholas
- Événement « **Grandes retrouvailles** » organisé par l'Université de Montréal
- Événement « **Piétonnisation de l'avenue Bernard** » organisé par l'arrondissement d'Outremont
- Événement « **Grandes journées des petits entrepreneurs** » organisé par la Caisse Desjardins des Versants du Mont-Royal.
- Événement « **Festival Go Vélo Montréal – Tour de l'Île de Montréal** » organisée par la Ville de Montréal
- Événement « **Grande Tablée Fête Nationale** » organisé par l'organisme Vision Diversité
- Événement « **Spectacle Fête Nationale** » organisé par l'organisme Vision Diversité

Signataire :

Jean-François MELOCHE

directeur(-trice) d'arrondissement adjoint(e) - gestion territoire et sa
Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1246737003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Qualité de vie , Division des sports_des loisirs et des parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter les ordonnances pour la programmation d'événements publics à venir sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont pour les mois d'avril à juin 2024

CONTENU

CONTEXTE

Le conseil d'arrondissement d'Outremont peut autoriser la tenue d'un événement et déroger à la réglementation municipale. À cet effet, nous présentons un dossier comportant des événements publics de l'arrondissement pour l'année 2024 et demandons l'aval du conseil d'arrondissement pour autoriser l'occupation du domaine public, pour une période temporaire, pour les événements identifiés au tableau joint dans la section « Pièces jointes » du présent sommaire et émettre les ordonnances appropriées afin de déroger aux règlements suivants :

- Règlement concernant les parcs et les endroits publics (AO-1107 article 6 alinéa d, e, g et i)
- Règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux (AO-204 article 9)
- Règlement sur l'occupation du domaine public (AO-48)
- Règlement sur les nuisances et la propreté (AO-637)

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 16 0021 - **Édicter** les ordonnances pour la programmation d'événements publics à venir sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont

CA23 16 0378 - **Édicter** les ordonnances pour la programmation d'événements publics à venir sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont pour les mois de décembre 2023 à février 2024

CA23 16 0312 - **Édicter** les ordonnances pour la programmation d'événements publics à venir sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont pour les mois de octobre à novembre 2023

CA23 16 0283 - **Édicter** les ordonnances pour la programmation d'événements publics à venir sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont pour les mois de septembre à novembre 2023

CA23 16 0221 - **Édicter** les ordonnances pour la programmation d'événements publics à venir sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont

CA23 16 0195 - **Édicter** les ordonnances pour la programmation d'événements publics à venir sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont

CA23 16 0120 - **Édicter** les ordonnances pour la programmation d'événements publics à venir sur le

territoire de l'arrondissement d'Outremont

CA23 16 0145 - **Édicter** les ordonnances pour la programmation d'événements publics à venir sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont

DESCRIPTION

Les événements sont de natures diverses, communautaires, sociales, sportives, éducatives, multiculturelles, de collectes de fonds, civiques ou commémoratives. L'occupation du domaine public peut se réaliser de différentes façons : occupation en tout ou en partie d'une place ou d'un parc; fermeture d'une ou plusieurs rues ou une combinaison des deux, comme l'occupation simultanée d'un parc et d'une rue. Le dossier présenté contient des demandes déposées pour une partie des événements de l'année 2024. Des dossiers subséquents seront présentés pour d'autres événements à venir en 2024.

Nom de l'événement	Promoteur	Dates	Lieu	Description	Prêt de mat.	Participation	Impact de l'événement
Parade de la Torah	Maison Belz Montréal	7 avril 2024	Plusieurs rues d'Outremont	Parade célébrant un nouveau rouleau de la Torah	Non	1 000 personnes	La circulation sera interrompue sur les avenues touchées le temps que le cortège de marcheurs soit passé.
Éclipse Solaire	Université de Montréal	8 avril 2024	Place Alice-Girard	Observation de l'éclipse totale du Soleil avec diffusion sur hauts parleurs d'une émission spéciale diffusée sur CISM, la radio des étudiants de l'UdeM. Prise de parole au micro par une spécialiste de l'astrophysique pour certaines instructions (ex: rappeler le port des lunettes, indiquer dans quelle direction regarder, etc.).	Non	2000 personnes maximum	Foule importante à la Place Alice-Girard et un nombre important de piétons et piétonnes circuleront entre le Campus MIL et la Place Alice-Girard sous la supervision de la sécurité de l'UdM.

Éclipse Solaire	Collège Stanislas	8 avril 2024	Boulevard Dollard	Afin de rendre l'espace sécuritaire et s'assurer que les élèves du Collège pourront observer l'éclipse solaire en toute sécurité, le Collège Stanislas demande la fermeture du boulevard Dollard de 13 h à 16 h 40 le 8 avril prochain.	Oui	600	L'accès au boulevard Dollard sera impossible lors de la fin des classes, mais le Collège avertira les parents ce qui devrait réduire les impacts au niveau de la circulation aux abords du collège.
Procession de la Pâques russes orthodoxe	Cathedral russe orthodoxe St-Nicholas	4 et 5 mai 2024	Boulevard St-Joseph et avenues Nelson et McNider	Procession dans le cadre de la Pâques russe orthodoxe. Procession religieuse d'environ 30 minutes dans les rues d'Outremont dans le cadre de la Pâques russe orthodoxe. Les fidèles utiliseront le trajet préalablement défini et les rues seront fermées sans qu'il y ait interdiction de stationnement.	Oui	250	Malgré l'utilisation du boulevard St-Joseph et des avenues McNider et Nelson, l'heure de l'événement permet à ce dernier d'avoir peu d'impact sur la circulation et les fidèles sont très respectueux lors de la marche.
Grandes Retrouvailles	Université de Montréal	11 mai 2024	Thérèse-Lavoie-Roux et la Place Alice-Girard	5 à 7 musical et concert public, avec sur place des camions de rue. Une grande fête afin de rassembler toutes les communautés udémiennes et les amis de l'Université de Montréal. L'événement est	Oui	5 000 personnes	Cet événement nécessite la fermeture de l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux entre Outremont et le Chemin Bates pour une durée maximale de 3 jours. Du vendredi 8 h au dimanche 16 h. En donnant son accord pour que le chemin Picard entourant le campus soit utilisé comme détour, l'UdeM

				gratuit.			permet de réduire grandement les inconconvénients en lien avec cette fermeture.
Piétonnisation Bernard	Arrondissement Outremont	16 mai 2024 au 27 septembre 2024	Avenue Bernard	Piétonnisation de trois tronçons sur l'avenue Bernard permettant l'agrandissement des terrasses, l'aménagement de mobiliers urbains et l'animation de l'espace. Projet estival phare de l'arrondissement, la piétonnisation de l'avenue Bernard a été approuvée et subventionnée en partie par le Service du développement économique.	Oui	Données non disponibles	Fermeture de l'avenue Bernard pour une durée de presque 4 mois. Détournement de la ligne d'autobus sur l'avenue Lajoie. Nombre important de prestations extérieures.
Journée des petits entrepreneurs	Caisse Desjardins des Versants du Mont-Royal	1er juin 2024	Place Marcelle-Ferron	Journée dans le cadre de laquelle des jeunes de 5 à 17 ans peuvent vendre des articles dont ils sont les créateurs. La journée des petits entrepreneurs permet aux jeunes de se familiariser avec l'entrepreneuriat.	Non	50	Peu ou pas d'impact négatif en lien avec cet événement ne serait-ce que l'occupation de la Place Marcelle-Ferron.
				Rendez-vous cycliste de			Nécessite la fermeture pendant 3 h 30 des différentes avenues touchées par le parcours et compliquera l'accès à la Cour de services pour les équipes en

Festival Go Vélo Montréal - Tour de l'île de Montréal	Vélo Québec	2 juin 2024	Plusieurs rues d'Outremont	L'année à Montréal, le Tour de l'île propose deux parcours (25 km et 50 km).	Non	Plus de 19 000 cyclistes	place le temps de l'événement. Toutefois ce tracé permet à l'arrondissement de ne pas être enclavé puisque l'accès au viaduc Rockland est possible contrairement aux parcours utilisés dans les années antérieures.
Grande Tablee Fête nationale	Vision Diversité	23 juin 2024	Parc Outremont	Célébration de la fête nationale en deux journées. Le 23 juin consiste en une grande tablee dans le parc Outremont avec prestation de multiples artistes.	Oui	400 personnes	Occupation du parc Outremont par un grand nombre de citoyennes et citoyens et pour le montage de l'événement.
Spectacle Fête nationale	Vision Diversité	24 juin 2024	Place Alice-Girard	Célébration de la Fête nationale en deux journées. Le 24 juin sera un grand spectacle musical à la Place Alice-Girard avec présence de camions de rue.	Oui	1 500 personnes	Accès à la Place Alice-Girard limité pendant 4 jours pour le montage et le démontage de l'événement. Les résidents et résidentes limitrophes à l'événement seront avisé(e)s à l'avance, mais il y aura de la musique amplifiée jusqu'à 23 h.

JUSTIFICATION

Les événements sur le domaine public sont gratuits et accessibles à tous. Afin de réaliser les événements, plusieurs autorisations sont nécessaires, par exemple : le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur permet la présentation de divers spectacles et ainsi permet aux citoyens de se familiariser avec les autres cultures. La vente d'aliments, d'articles promotionnels, de boissons alcoolisées ou non, permet aux organismes l'autofinancement des événements. Les organismes doivent se conformer aux lois, règlements et exigences administratives et ils doivent obtenir tous les permis requis.

Lien avec les politiques, les programmes et les priorités de l'Arrondissement :

Ce dossier s'inscrit dans la priorité de l'Arrondissement d'offrir des services de qualité aux citoyennes et citoyens, car la présentation d'événements sur le domaine public contribue à l'épanouissement de la

population en permettant aux citoyens de se rencontrer et d'établir des contacts humains dans un cadre convivial et sécuritaire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés aux services requis par la Ville, pour le soutien à la réalisation des événements, sont assumés à même les budgets de fonctionnement des directions concernées.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 via deux priorités du Plan stratégique (voir la grille d'analyse en pièce jointe) :

Priorité 9 « Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire. »

Priorité 19 « Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais (ici, les citoyennes et les citoyens de l'arrondissement) des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins. »

Ces deux priorités sont atteintes puisqu'en permettant de tenir des événements publics dans les parcs de l'arrondissement, les citoyens peuvent se rencontrer, tisser des liens et s'épanouir culturellement ainsi que socialement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les événements répertoriés sur le tableau joint dans la section « Pièces jointes » du présent sommaire, ont été présentés ou seront présentés pour avis aux différents services et intervenants concernés afin de négocier les parcours, d'obtenir l'approbation des mesures de sécurité et des plans d'installations. Ils seront balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Les promoteurs des événements devront respecter les règles en vigueur de la Direction de la santé publique pour tenir leurs événements sur le domaine public. Selon le cas, la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pourrait demander aux promoteurs d'adapter les modalités de réalisation des événements publics.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les différents promoteurs feront la promotion de leurs événements en respect des mesures sanitaires en vigueur et l'Arrondissement partagera ces promotions sur ses différents plates-formes. Lors de fermeture de rues :

- Des avis de fermeture de rues sont installés par le promoteur 10 jours avant l'événement sur les rues concernées;
- Des avis aux résidents et aux commerçants seront envoyés ou distribués par le promoteur. Ces avis portent sur l'événement ainsi que sur les rues fermées et/ou interdites au stationnement;
- Les équipes des communications de la direction générale et des arrondissements sont informées des fermetures de rues. À leur tour, elles informent le service 311 de la Ville de Montréal et envoient des avis aux médias;
- Pour assurer que les entraves soient également documentées dans le compte Twitter, l'Info-courriel est expédié dans la boîte courriel Twitter circulation/MONTREAL;
- Les promoteurs doivent remettre une copie de l'avis de fermeture envoyé aux résidents à l'agent de projets de la division responsable de leur événement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Christian DUMONT
Agent de projet - Événements spéciaux et
promotion

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-03-14

Marie-Andrée L'ESPÉRANCE
Cheffe de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Anne-Marie POITRAS
Directrice - Direction d'arrondissement adjointe -
Qualité de vie

**Dossier # : 1248208002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter en vertu du Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (AO-530), une résolution visant une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour l'immeuble situé au 1222, avenue Van Horne

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a recommandé favorablement, à la séance tenue le 14 février 2024, les demandes d'approbation d'un PIIA en vertu du Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (AO-530);

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1248208002.

Il est recommandé au conseil de l'arrondissement,

D'APPROUVER la demande de PIIA pour l'immeuble suivant :

1222, avenue Van Horne

Avec les réserves suivantes:

- Ajouter une imposte au-dessus de la porte d'entrée principale des logements;
- Aligner le haut du vitrage avec celui du commerce adjacent;
- Limiter à 150 mm la projection de la marquise du commerce de l'agrandissement afin de préserver le bâtiment existant en premier plan;
- Pour la vitrine commerciale du bâtiment existant, relever le bas des fenêtres et ajouter un parement de maçonnerie comme pour le bas des fenêtres de la vitrine commerciale de l'agrandissement;
- Aligner le bas du vitrage des deux commerces;
- Revoir les divisions de la vitrine commerciale du bâtiment existant qui ne devraient pas reprendre celles actuelles puisque la porte est déplacée;
- Pour le parement de maçonnerie de l'agrandissement, utiliser un mortier foncé de même tonalité que la brique du bâtiment existant;
- Ajouter un espace pour l'entretien et le nettoyage des vélos. Prévoir quelques espaces électrifiés pour la recharge des vélos à assistance électrique;

- Pour la case de stationnement intérieur, prévoir des bornes de recharge pour véhicules électriques ou hybrides de niveau 2 et 3;
- Pour les enseignes commerciales, éclairage dirigé vers le bas seulement.

et la suggestion suivante :

- Un éclairage architectural sobre pourrait mettre en valeur le bâtiment existant. Éviter toutefois l'intrusion lumineuse dans les unités d'habitation.

Signé par Jean-François MELOCHE **Le** 2024-03-28 11:37

Signataire :

Jean-François MELOCHE

directeur(-trice) d'arrondissement adjoint(e) - gestion territoire et sa
Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services
administratifs

IDENTIFICATION**Dossier # :1248208002****Unité administrative responsable :** Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection**Niveau décisionnel proposé :** Conseil d'arrondissement**Projet :** -**Objet :** Adopter en vertu du Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (AO-530), une résolution visant une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour l'immeuble situé au 1222, avenue Van Horne**CONTENU****CONTEXTE**

-

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S.O.

DESCRIPTION**Relativement à l'immeuble situé au 1222, avenue Van Horne:**

Le bâtiment est un immeuble mixte construit en 1925, non classé au répertoire Bisson et situé dans l'unité de paysage Van Horne. Une demande de démolition de cet immeuble a été présentée le 24 mai 2023 et a fait l'objet d'un refus. Un projet de transformation et d'agrandissement est maintenant proposé puisque plus de 50% du volume extérieur du bâtiment existant sera conservé. Le bâtiment de deux (2) étages sera agrandi pour atteindre 6 étages et accueillir 37 logements principalement destinés à une clientèle étudiante. L'immeuble comprendra 29 unités d'une (1) chambre, quatre (4) unités de deux (2) chambres et quatre (4) studios. Au rez-de-chaussée, une superficie commerciale d'environ 4000 p2 est prévue.

En façade de l'avenue Van Horne, le retrait de l'agrandissement par rapport à la rue permet de mettre en premier plan le bâtiment existant. Un second retrait au dernier étage permet l'aménagement de petites terrasses privées. À l'arrière, le volume du côté de la ruelle est un peu plus étroit et permet un apport de lumière dans la cour intérieure. Cette dernière comprend un système de coursive et un escalier extérieur desservant les logements. Le bâtiment proposé contient uniquement une case de stationnement et une exemption de 39 cases de stationnement sera demandée au conseil d'arrondissement. Afin de pallier le nombre restreint de cases de stationnement, 30 espaces intérieurs et 7 espaces extérieurs sont prévus pour le rangement des vélos.

JUSTIFICATION

Relativement à l'immeuble situé au 1222, avenue Van Horne voici un extrait du procès-verbal :

CONSIDÉRANT qu'en façade le projet a été revu de manière à simplifier l'agrandissement et ainsi réduire son importance par rapport au bâtiment existant;

CONSIDÉRANT qu'en façade, l'agrandissement projeté est proposé en second plan afin de préserver l'apparence du volume existant et contribue ainsi à préserver l'alignement horizontal de l'avenue Van Horne au 2e étage;

CONSIDÉRANT que le volume de l'agrandissement projeté à l'arrière a été retiré de 14' de la limite latérale droite de manière à réduire l'impact du projet sur la ruelle ;

CONSIDÉRANT l'ajout de deux nouvelles percées dans la cour intérieure et la bonification de l'apport de lumière naturelle en résultant ;

CONSIDÉRANT que les coursives, en plus d'être fonctionnelles, contribuent à l'animation des espaces extérieurs et de la ruelle;

CONSIDÉRANT les orientations du CCU lors de la séance du 18 octobre 2023 et que ces dernières sont très bien intégrées au projet ;

CONSIDÉRANT qu'une demande d'exemption à fournir et maintenir des cases de stationnement a été déposée, accompagnée de mesures afin de favoriser les modes de transport actifs ;

CONSIDÉRANT qu'en façade et au rez-de-chaussée, le traitement des ouvertures peut être amélioré afin de s'intégrer plus harmonieusement au cadre bâti et aux autres composantes du projet ;

Il est proposé

DE RECOMMANDER FAVORABLEMENT AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Avec les réserves suivantes:

- Ajouter une imposte au-dessus de la porte d'entrée principale des logements;
- Aligner le haut du vitrage avec celui du commerce adjacent;
- Limiter à 150 mm la projection de la marquise du commerce de l'agrandissement afin de préserver le bâtiment existant en premier plan;
- Pour la vitrine commerciale du bâtiment existant, relever le bas des fenêtres et ajouter un parement de maçonnerie comme pour le bas des fenêtres de la vitrine commerciale de l'agrandissement;
- Aligner le bas du vitrage des deux commerces;
- Revoir les divisions de la vitrine commerciale du bâtiment existant qui ne devraient pas reprendre celles actuelles puisque la porte est déplacée;
- Pour le parement de maçonnerie de l'agrandissement, utiliser un mortier foncé de même tonalité que la brique du bâtiment existant;
- Ajouter un espace pour l'entretien et le nettoyage des vélos. Prévoir quelques espaces électrifiés pour la recharge des vélos à assistance électrique;
- Pour la case de stationnement intérieur, prévoir des bornes de recharge pour véhicules électriques ou hybrides de niveau 2 et 3;
- Pour les enseignes commerciales, éclairage dirigé vers le bas seulement.

et la suggestion suivante :

- Un éclairage architectural sobre pourrait mettre en valeur le bâtiment existant. Éviter toutefois l'intrusion lumineuse dans les unités d'habitation.

La demande d'approbation du PIIA, telle que les plans déposés et présentés.
Le tout conformément au Règlement AO-530 portant sur le PIIA.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o.

MONTRÉAL 2030

s.o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s.o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Étape réalisée :

- Le dossier a fait l'objet d'une recommandation par le comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 14 février 2024.

Étapes à réaliser :

- Les dossiers sont inscrits à l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 3 avril 2024;
- L'adoption de la résolution par le conseil d'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

La demande de PIIA déposée est recevable selon les dispositions du *Règlement AO-530* portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur et le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ces dossiers aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gabriel LAFORCE
conseiller(-ere) en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-02-15

Jean-François LEBRUN
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sonia VIBERT
directeur(-trice) bureau de projets



Dossier # : 1248358006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs , Division des permis et inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Rendre une décision par résolution relativement à l'immeuble situé au 1222, avenue Van Horne - Demande d'exemption de fournir et de maintenir 39 cases de stationnement sur les 40 cases exigées par le Règlement de zonage 1177

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1248358006.

Il est recommandé au conseil de l'arrondissement:

D'APPROUVER, en vertu de l'article 9.1.4 du *Règlement de zonage (1177)*, la demande d'exemption de fournir et de maintenir 39 cases de stationnement sur les 40 cases exigées à l'article 9.5 du *Règlement de zonage (1177)* pour le bâtiment sis au 1222, avenue Van Horne, et d'imputer la recette au fonds de compensation de stationnement, conformément aux informations inscrites à l'intervention financière.

Signé par Jean-François MELOCHE Le 2024-03-28 11:37

Signataire :

Jean-François MELOCHE

directeur(-trice) d'arrondissement adjoint(e) - gestion territoire et sa
Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1248358006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs , Division des permis et inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Rendre une décision par résolution relativement à l'immeuble situé au 1222, avenue Van Horne - Demande d'exemption de fournir et de maintenir 39 cases de stationnement sur les 40 cases exigées par le Règlement de zonage 1177

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre d'un projet qui vise l'agrandissement de l'immeuble situé au 1222, avenue Van Horne, une demande d'exemption à fournir 39 cases de stationnement sur les 40 cases exigées par le *Règlement de zonage 1177* .

Le *Règlement de zonage 1177* à l'article 9.5 exige un minimum d'une (1) case par unité de logement et d'une (1) case par cent cinquante mètres carrés (150 m²) de superficie de plancher pour les autres usages.

Le conseil d'arrondissement peut autoriser cette exemption, moyennant une contrepartie monétaire, conformément à l'article 9.1.4 du *Règlement de zonage 1177*.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le projet vise l'agrandissement du bâtiment de deux (2) étages sis au 1222, avenue Van Horne afin de créer un immeuble mixte de six (6) étages comportant 37 logements et une superficie commerciale au rez-de-chaussée totalisant 355 m². Le projet occupe pratiquement la totalité du lot, conformément au taux d'implantation de 100 % applicable pour la zone. Le projet comporte l'espace nécessaire pour aménager une case de stationnement au rez-de-chaussée. Compte tenu de la clientèle visée et que la majorité des locataires seront des étudiants qui typiquement ne possèdent pas de voiture, considérant la proximité du métro Outremont et l'offre de voitures en auto partage disponible à Montréal, il est proposé d'aménager une (1) seule case de stationnement à l'intérieur du bâtiment. La case sera équipée d'une borne de recharge pour voitures électriques et hybrides. En plus de la case de stationnement prévue, 30 places intérieures au rez-de-chaussée et sept (7) places extérieures supplémentaires en façade sont proposées pour les vélos.

1248208002 : Adopter en vertu du Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (AO-530), une résolution visant une demande d'approbation d'un

plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour l'immeuble situé au 1222, avenue Van Horne

JUSTIFICATION

En vertu de l'article 9.1.4 du Règlement de zonage (1177), nonobstant les dispositions des alinéas précédents, le conseil peut exempter dans les cas d'immeubles d'habitation comprenant plus de trois (3) logements, du groupe Commerce et du groupe Communautaire, de fournir et de maintenir des cases de stationnement, toute personne qui en fait la demande, moyennant le paiement du tarif exigible prévu au règlement sur les tarifs de l'arrondissement d'Outremont. Le produit de ces paiements ne peut servir qu'à l'achat ou l'aménagement d'immeubles servant au stationnement, l'achat ou l'aménagement de la partie d'un terrain destinée à l'implantation des espaces de stationnement, le réaménagement de stationnements existants, l'aménagement de zones de stationnements sur rue réservées aux résidents ou aux véhicules en autopartage, la signalisation des stationnements municipaux ou encore l'aménagement d'unités de stationnements pour vélos.

La Division urbanisme, permis et inspection est favorable à la demande d'exemption à fournir et maintenir 39 cases de stationnement pour les motifs suivants :

- Le projet a été présenté aux membres du CCU lors de la réunion du 14 février 2024 et ceux-ci ont recommandé favorablement la demande de PIIA;
- Le projet est situé à moins de 500 m de la station de métro d'Outremont;
- Le projet est situé près d'un arrêt d'autobus desservi par la ligne 161, se rendant aux stations de métro d'Outremont et de Rosemont;
- Les logements s'adressent à une clientèle qui typiquement ne possède pas de voitures.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les frais exigibles pour ce type de demande sont les suivants (2023) :

- 417 \$ pour l'étude de la demande;
- 5359 \$ par case de stationnement demandée, pour un total de 209 001 \$.

MONTRÉAL 2030

Le projet encourage le transport actif et collectif en visant l'attrition du stationnement par l'omission de fournir le nombre de cases de stationnement requises selon le règlement de zonage 1177.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s.o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption par le Conseil d'arrondissement : 3 avril 2024

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur et le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs (Kalina RYKOWSKA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gabriel LAFORCE
agent(e) technique en urbanisme

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-02-15

Jean-François LEBRUN
Chef de Division - Urbanisme, permis et inspections

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sonia VIBERT
directeur(-trice) bureau de projets

**Dossier # : 1248208004**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter en vertu du Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (AO-530), une résolution visant une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour les immeubles situés au 373, chemin de la Côte-Sainte-Catherine et au 1090, avenue Van Horne

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a recommandé favorablement, à la séance tenue le 13 mars 2024, la demande d'approbation d'un PIIA en vertu du Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (AO-530);

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1248208004.

Il est recommandé au conseil de l'arrondissement:

D'APPROUVER la demande de PIIA pour l'immeuble suivant :

373, chemin de la Côte-Sainte-Catherine

Avec les réserves suivantes:

- Pour la corniche avant, exécuter un retour au mur latéral plus important;
- Pour les nouvelles corniches, limiter la hauteur des portions sans pliage. Le profil pourrait s'apparenter davantage à la corniche du mur latéral gauche. Fournir les détails de la corniche et son profil en précisant les dimensions des éléments;
- Pour la toiture et les murs des lucarnes, profil de tôle tel que la lucarne du mur latéral gauche;
- Du côté latéral, ne pas installer de nouveau lanterneau;
- Prévoir des briques en soldat au-dessus de l'ouverture agrandie de l'escalier;
- Au mur arrière, la couleur du cadrage des lanterneaux devra s'apparenter à la couleur de la toiture.

Et avec la suggestion suivante :

- Au mur latéral et arrière, utiliser du cuivre au lieu du revêtement métallique peint en usine.

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a recommandé défavorablement, à la séance tenue le 13 mars 2024, la demande d'approbation d'un PIIA en vertu du Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (AO-530);

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1248208004;

Il est recommandé au conseil de l'arrondissement:

DE NE PAS APPROUVER la demande de PIIA pour l'immeuble suivant:

1090, avenue Van Horne

Signé par Jean-François MELOCHE **Le** 2024-03-27 18:10

Signataire :

Jean-François MELOCHE

directeur(-trice) d'arrondissement adjoint(e) - gestion territoire et sa
Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1248208004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter en vertu du Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (AO-530), une résolution visant une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour les immeubles situés au 373, chemin de la Côte-Sainte-Catherine et au 1090, avenue Van Horne

CONTENU

CONTEXTE

Comme stipulé à l'article 2.1 du Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (AO-530), les travaux visés par les demandes d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) sont assujettis à l'approbation préalable du conseil d'arrondissement.

Les projets ont fait l'objet d'une présentation à la séance du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 13 mars 2024.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Décisions antérieures pour le 1090 Van Horne
20 octobre 2023: CA23 16 0314, GDD: 1238358026
8 mai 2020: CA20 16 0148, GDD: 1207397010

DESCRIPTION

Relativement à l'immeuble situé au 373, chemin de la Côte-Sainte-Catherine

Le bâtiment est une résidence bifamiliale jumelée construite en 1908, de catégorie 1 au répertoire Bisson et située dans l'unité de paysage 4.1 Côte-Sainte-Catherine. Le projet consiste en l'aménagement des combles de la maison Lamoureux. La résidence ayant été transformée en duplex dans les années 1920, le projet concerne seulement la portion droite de la maison, celle du côté du parc. L'unité de gauche possède déjà un comble habité. Cette même unité a été restaurée en 2007 à l'aide d'une subvention. Alors, tous les éléments de cuivre avaient été remplacés et les boiseries reproduites. La maison, une œuvre de l'architecte Joseph Arthur Godin, a perdu plusieurs éléments architecturaux de grand intérêt. Notamment la galerie qui ceinturait la tour et une lucarne en façade. Avec le projet d'aménagement du comble au 373, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, il est proposé de restaurer la lucarne disparue. Il existe des documents permettant de visualiser la morphologie de la lucarne et le projet s'en inspire fortement. La corniche actuellement en revêtement d'aluminium blanc sera refaite sur les trois murs et reprendra les dimensions des corniches existantes de l'adresse voisine. Ainsi, la maison pourra retrouver une certaine

uniformité. La matérialité n'est pas reproduite telle que l'origine partout. Le cuivre est réservé pour la façade et un revêtement métallique prépeint est utilisé aux murs latéral et arrière. Au mur latéral, une nouvelle lucarne est proposée et des lanterneaux seront ajoutés à l'arrière pour assurer l'éclairage naturel des nouveaux espaces habitables.

Relativement à l'immeuble situé au 1090, avenue Van Horne

Le bâtiment présentement en construction est un immeuble à usage mixte comportant deux commerces au rez-de-chaussée et 33 logements aux étages supérieurs. Il est non catégorisé au répertoire Bisson et est situé dans l'unité de paysage 2.2 Outremont Est. La demande vise des modifications aux permis délivrés en 2021 et en 2023. Notamment l'ajout de divisions aux fenêtres situées sur les façades sur rue et la modification de la maçonnerie, initialement de format modulaire pour un format Max, plus grand.

JUSTIFICATION

extrait du procès-verbal du CCU du 13 mars 2024 :

Relativement à l'immeuble situé au 373, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, voici un extrait du procès-verbal :

CONSIDÉRANT la valeur architecturale de l'immeuble et qu'il est de catégorie 1 selon la classification Bisson ;

CONDIDÉRANT que le projet proposé dans son ensemble soit bien conçu;

CONDIDÉRANT qu'en façade la qualité des matériaux, notamment le cuivre, et des détails de construction proposés est en accord avec la valeur architecturale de l'immeuble;

CONSIDÉRANT que le projet d'agrandissement en superficie habitable a un impact réduit sur la volumétrie générale de l'immeuble ;

CONSIDÉRANT la disparition de composantes architecturales d'origine et que le projet vise la restauration de certaines d'entre elles ;

CONDIDÉRANT l'ensemble de l'information disponible au sujet de la lucarne et de la corniche en façade ;

CONDIDÉRANT les orientations du CCU lors de la séance du 17 janvier 2024 .

Il est proposé

DE RECOMMANDER FAVORABLEMENT AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Avec les réserves suivantes:

- Pour la corniche avant, exécuter un retour au mur latéral plus important;
- Pour les nouvelles corniches, limiter la hauteur des portions sans pliage. Le profil pourrait s'apparenter davantage à la corniche du mur latéral gauche. Fournir les détails de la corniche et son profil en précisant les dimensions des éléments;
- Pour la toiture et les murs des lucarnes, profil de tôle tel que la lucarne du mur latéral gauche;
- Du côté latéral, ne pas installer de nouveau lanterneau;
- Prévoir des briques en soldat au-dessus de l'ouverture agrandie de l'escalier;
- Au mur arrière, la couleur du cadrage des lanterneaux devra s'apparenter à la couleur de la toiture.

Et avec la suggestion suivante :

- Au mur latéral et arrière, utiliser du cuivre au lieu du revêtement métallique peint en usine.

La demande d'approbation du PIIA, telle que les plans déposés et présentés.
Le tout conformément au Règlement AO-530 portant sur le PIIA.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Relativement à l'immeuble situé au 1090, avenue Van Horne, voici un extrait du procès-verbal :

CONSIDÉRANT qu'en façades, le projet proposé ne présente pas la même qualité architecturale que celui autorisé ;

CONSIDÉRANT que les modifications apportées aux façades sur l'avenue Van Horne et l'avenue Querbes, notamment l'ajout des divisions aux fenêtres, changent l'allure du bâtiment;

CONSIDÉRANT que les ouvertures divisées de façon asymétrique apportent un mouvement intéressant à la composition architecturale des façades sur rue;

CONSIDÉRANT que l'ajout des divisions aux fenêtres apporte un aspect plus vertical au traitement des ouvertures, au détriment du concept plus horizontal actuel;

CONSIDÉRANT que la brique de format modulaire s'intègre davantage avec la majorité des constructions environnantes.

Il est proposé

DE RECOMMANDER DÉFAVORABLEMENT AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

La demande d'approbation du PIIA, telle que les plans déposés et présentés.
Le tout conformément au Règlement AO-530 portant sur le PIIA.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o.

MONTRÉAL 2030

s.o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s.o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Étape réalisée :

- Les dossiers ont fait l'objet d'une recommandation par le comité consultatif d'urbanisme lors

de la séance du CCU du 13 mars 2024

Étapes à réaliser :

- Les dossiers sont inscrits à l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 3 avril 2024;
- L'adoption de la résolution par le conseil d'arrondissement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Elise LACOURSIERE BOURGET
architecte

ENDOSSÉ PAR

Jean-François LEBRUN
Chef de division

Le : 2024-03-14

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sonia VIBERT
directeur(-trice) bureau de projets



Dossier # : 1243711005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs , Division soutien administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser, pour une durée d'un (1) an, le financement d'un poste temporaire de conseiller.ère en planification (302240) à la direction adjointe d'arrondissement - gestion du territoire, du patrimoine et du bureau de projets dédié aux travaux de refonte de stationnement et imputer la dépense de 114 950 \$, incluant les charges sociales au Fonds de stationnement

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1243711045;

Il est recommandé au conseil de l'arrondissement:

D'AUTORISER, pour une durée d'un (1) an, le financement d'un poste temporaire de conseiller en planification (302240) à la direction adjointe d'arrondissement - gestion du territoire, du patrimoine et du bureau de projets, poste qui sera dédié à la poursuite des travaux de refonte de stationnement de l'arrondissement;

D'IMPUTER la dépense de 114 950 \$, incluant les charges sociales, au fonds de stationnement de l'arrondissement.

Signé par Jean-François MELOCHE Le 2024-03-28 09:19

Signataire : Jean-François MELOCHE

directeur(-trice) d'arrondissement adjoint(e) - gestion territoire et sa
Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services
administratifs

IDENTIFICATION**Dossier # :1243711005**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs , Division soutien administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser, pour une durée d'un (1) an, le financement d'un poste temporaire de conseiller.ère en planification (302240) à la direction adjointe d'arrondissement - gestion du territoire, du patrimoine et du bureau de projets dédié aux travaux de refonte de stationnement et imputer la dépense de 114 950 \$, incluant les charges sociales au Fonds de stationnement

CONTENU**CONTEXTE**

Une refonte globale des règles de stationnement a été réalisée en 2019. À la suite de cette refonte, une consultation en droit d'initiative a été réclamée par la population et s'est tenue au début 2020. Le rapport de cette consultation a été déposé au conseil d'arrondissement au printemps 2020.

À la suite de la consultation en droit d'initiative et du rapport de consultation, un comité de stationnement a été créé avec plusieurs parties prenantes en 2021, pour réfléchir sur des recommandations afin d'adapter les règles de stationnement. Les recommandations du comité de stationnement ont été déposés en conseil à l'automne 2021.

Le cabinet poursuit, depuis 2021, la révision de la réglementation relative au stationnement sur l'ensemble du territoire. Suite au départ de la conseillère en planification et à l'ingénieure en circulation qui ont été attitrées au projet de refonte en 2022 et 2023, nous souhaitons à nouveau embaucher une ressource temporaire qui assistera l'administration dans la mise en place des futures modifications. L'arrondissement devra organiser des consultations citoyennes à l'étape du portrait/diagnostic afin de l'aiguiller dans l'élaboration de la révision.

La Division circulation et occupation du domaine public est déjà grandement sollicitée et le travail additionnel qu'engendre les nombreuses requêtes des citoyen.ne.s ne peut être assumé par les effectifs actuels.

Concrètement, voici les étapes déjà réalisées:

Secteurs implantés

- Secteur 2 -SRRR
- Secteur 5 - SRRR

- Secteur 6 - SRRR
- Secteur 7 - SRRR
- Secteur nord-ouest - Réduction du 2h

Voici les étapes restantes à réaliser:

Secteurs à venir

- Secteur 8 - SRRR
- Secteur Montagne est - Réduction du 2h
- Secteur Centre de l'arrondissement - Réduction du 2h
- Secteur 3 - SRRR
- Secteur 4 Montagne ouest - SRRR
- Secteur XX avenue Fernhill - SRRR
- Secteur XX boulevard Mont-Royal - SRRR
- Secteur 5 avenue Durocher (entre Fairmount/St-Viateur) - SRRR
- Secteur 9 - SRRR
- Secteur 142 - SRRR
- Secteur 152 - SRRR
- Secteur XX avenue McEachran (entre Lajoie/Van Horne) - SRRR
- Secteur XX avenues Champagneur (entre Lajoie/Van Horne) - SRRR
- Secteur XX avenue Bloomfield (entre Lajoie/Van Horne) - SRRR
- Secteurs XX Campus MIL - SRRR

Implantation Parco-mixte

- Amorces avenue Bernard
- Amorces avenues Van Horne

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

D1233711006 - 2233711006: Conformément aux dispositions du règlement AO-460 portant sur la délégation de pouvoirs, autoriser la création ainsi que le comblement temporaire d'un poste d'ingénieur.e en circulation (451020) à la division circulation de direction du Bureau de projet de l'arrondissement d'Outremont. Ce poste sera financé à même le fonds de stationnement

CA22 16 0375 - 1223711020: Autoriser, pour une durée d'un (1) an, la création d'un poste temporaire de conseiller en planification (302240) à la direction adjointe d'arrondissement - gestion du territoire, du patrimoine et du soutien administratif dédié aux travaux de refonte de stationnement et imputer la dépense de 112 700 \$, incluant les charges sociales, au fonds de stationnement de l'arrondissement

CA19 16 0253 - 1195069009: Le conseil adopte, avec changements, le *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171), le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2019) (AO-419) et le Règlement sur l'occupation du domaine public (AO-48)* - Refonte globale de la réglementation de stationnement de l'arrondissement d'Outremont

CA20 16 0222 - 1206695011 - Dépôt au Conseil d'arrondissement du rapport bonifié de l'organisme Centre d'intervention pour la revitalisation des quartiers (Convercité, l'Agence de valorisation urbaine) en lien avec la consultation publique des 21 janvier et 19 février 2020 tenue suite au dépôt valide d'une pétition en droit d'initiative concernant la politique de stationnement et de circulation de l'arrondissement d'Outremont.

CA21 16 0342 - Motion: Dépôt des recommandations du comité de stationnement

DESCRIPTION

Autoriser, pour une durée d'un (1) an, la création et le financement d'un poste temporaire de conseiller.ère en planification (302240) à la direction adjointe d'arrondissement - gestion du territoire, du patrimoine et du bureau de projets et imputer la dépense de 114 950 \$, incluant les charges sociales, au fonds de stationnement de l'arrondissement

JUSTIFICATION

La création du poste de conseiller.ère en planification est nécessaire pour mener à terme le projet de modification de la refonte du stationnement. Voici les objectifs visés par l'ajout de ce poste:

- Ajout d'un soutien technique en matière de stationnement;
- Amélioration de la qualité de vie des résidents en réduisant le délai de réalisation de la révision des règles de stationnement;
- Apport d'un support technique à la Division circulation et occupation du domaine public.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

- L'embauche temporaire pour une durée de 12 mois d'un ou d'une conseiller.ère en planification et sera financé au fonds de stationnement
- La dépense s'élève à 114 950 \$, incluant les charges (salaire médian 88 422 \$ * 1.3)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Affichage du poste dès que possible;
- Embauche: avril / mai 2024

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs (Kalina RYKOWSKA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie DESJARDINS
Cheffe de division soutien administratif -
Secrétaire d'arrondissement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-03-18

Marie-Josée NOBERT
Chef de division - Sécurité publique et
mobilité

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sonia VIBERT
directeur(-trice) bureau de projets



Dossier # : 1243711006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs , Division soutien administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Autoriser, pour une durée de deux (2) ans, le financement d'un poste temporaire d'ingénieur (451020) dédié à la mobilité et la sécurisation et d'un poste de gestionnaire immobilier (202830) dédié à la gestion des bâtiments vacants de l'arrondissement à la direction adjointe d'arrondissement - gestion du territoire, du patrimoine et du bureau de projets / Autoriser une dépense totale de 570 000 \$ provenant du surplus libre de l'arrondissement pour le financement de ces postes et les mesures de soutien à la réalisation des mandats

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1243711006;

Il est recommandé au conseil de l'arrondissement:

D'AUTORISER, pour une durée de deux (2) ans, le financement d'un poste temporaire d'ingénieur (451020) dédié à la mobilité et la sécurisation ainsi qu'un poste de gestionnaire immobilier (202830) dédié à la gestion des bâtiments vacants de l'arrondissement à la direction adjointe d'arrondissement - gestion du territoire, du patrimoine et du bureau de projets;

D'AUTORISER une dépense totale de 570 000 \$ provenant du surplus libre de l'arrondissement pour le financement de ces postes et les mesures de soutien à la réalisation des mandats;

D'IMPUTER la dépense conformément aux informations inscrites au dossier dossier décisionnel.

Signé par Jean-François MELOCHE **Le** 2024-03-27 14:03

Signataire :

Jean-François MELOCHE

directeur(-trice) d'arrondissement adjoint(e) - gestion territoire et sa
Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1243711006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_ du patrimoine et des services administratifs , Division soutien administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Autoriser, pour une durée de deux (2) ans, le financement d'un poste temporaire d'ingénieur (451020) dédié à la mobilité et la sécurisation et d'un poste de gestionnaire immobilier (202830) dédié à la gestion des bâtiments vacants de l'arrondissement à la direction adjointe d'arrondissement - gestion du territoire, du patrimoine et du bureau de projets / Autoriser une dépense totale de 570 000 \$ provenant du surplus libre de l'arrondissement pour le financement de ces postes et les mesures de soutien à la réalisation des mandats

CONTENU

CONTEXTE

En octobre 2023, la direction de l'arrondissement a confirmé avec les élus, les priorités et les projets à réaliser en 2024-2025. Dans la foulée de l'élaboration de son Plan directeur de mobilité durable (PDMS), l'arrondissement s'est engagé à améliorer la sécurité routière, à mettre de l'avant la vision Zéro qui découle du plan stratégique Montréal 2030 et à accélérer sa transition écologique. Afin de mettre en œuvre ces mesures particulières, l'expertise d'un ingénieur en circulation est nécessaire.

Par ailleurs, dans le cadre des priorités et projets à réaliser, le cabinet souhaite également lancer rapidement des appels à projet pour les bâtiments vacants du 1311, avenue Saint-Viateur et pour la maison Holmes-MacFarlane.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s.o.

DESCRIPTION

La division du bureau de projet compte actuellement dans sa structure sur un ingénieur civil

responsable de l'élaboration du plan directeur de mobilité durable et sécuritaire (PDMDS) et de la concertation avec le milieu. Nous entrons dans la phase de concertation avec le milieu et de l'écriture dudit plan. Il s'agit un projet majeur qui occupe l'essentiel de son temps. Ce dernier coordonne également les programmes récurrents du PRR, les projets du budget participatif, les grands projets du SUM et du SIRR, tel que le viaduc Rockland, le projet de réaménagement de l'avenue Van Horne.

Les enjeux de circulation et d'occupation du domaine public d'Outremont nécessitent un suivi continu, proactif et diligent afin d'assurer le maintien des conditions acceptables d'accessibilité et de déplacements sécuritaire en particulier pour les piétons et les cyclistes. À cet égard, l'ingénieur(e) assure un support essentiel à l'équipe technique en place et formule les réponses aux nombreuses demandes citoyennes via le 311 et aux regroupements de citoyens. En plus de son rôle majeur dans les projets de sécurisation, son expertise permettra de fournir une vue d'ensemble cohérente de la circulation sur le territoire.

L'arrondissement souhaite créer un nouveau poste d'ingénieur(e) dédié à la mobilité et la sécurisation au sein de la division de la mobilité et de la sécurité. Cet ajout est incontournable afin de répondre adéquatement aux besoins exprimés par les élus et la population d'Outremont. Dans le cadre de ses fonctions, l'ingénieur spécialisé en circulation sera appelé à gérer les projets ponctuels touchant la sécurisation des écoles, la sécurisation des ruelles, les piétonisations de rues, et assistera l'équipe dans les projets liés aux stationnements et à la signalisation. Il est à noter que le financement de l'ingénieur pourrait être imputé au PDI de la ville centre si nous participons aux divers programmes du central, un peu à l'image des projets du budget participatif.

Une somme de 100 000\$ sera aussi réservée pour permettre la mise en place des différentes mesures de sécurisation.

La division du bureau de projet compte également une gestionnaire immobilière qui a pour mandat de voir à la gestion du parc immobilier de l'arrondissement, qui souffre d'un déficit d'entretien important. Elle travaille actuellement sur les projets de réfection de la mairie, des chalets des parcs Saint-Viateur, Pratt et Joyce. Ces projets seront tous en chantier en 2024-2025. En plus de voir à la gestion des chantiers et au suivi contractuel, la gestionnaire immobilière est responsable des contrats d'entretien des bâtiments (ventilation, entretien ménager, etc). Afin d'accélérer le processus de réfection et d'occupation de nos bâtiments, nous souhaitons procéder à l'ajout d'un second poste de gestionnaire immobilier. Les principaux mandats seront de travailler à la réfection et à trouver une vocation pour bâtiments vacants du 1311, avenue Saint-Viateur et de la maison Holmes-MacFarlane.

Prenez note que le salaire du gestionnaire immobilier pourrait également être imputé à divers programmes PDI de la ville centre advenant que les projets étaient assujettis à ces programmes.

JUSTIFICATION

La création des postes de gestionnaire immobilier et Ingénieur en circulation sont nécessaires pour mener à terme les projets de réfection des bâtiments vacants ainsi que les divers projets de sécurisation du territoire. Voici les objectifs visés par l'ajout de ces postes:

- Ajouter un soutien technique en matière de gestion des immeubles et en matière de sécurisation du territoire;
- Assurer la pérennité du parc immobilier de l'arrondissement;
- Améliorer de la qualité de vie des résidents en réduisant le délai de réalisation de la révision des règles de stationnement;
- Accélérer le traitement des dossiers liés aux 2 domaines d'expertise;

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

La création des 2 postes permet d'atteindre l'objectif de Montréal 2030 suivant:

19- Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N.A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs (Kalina RYKOWSKA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Andrée Anne GÉLINAS DURAND
conseiller(-ere) en ressources humaines

ENDOSSÉ PAR

Julie DESJARDINS
Cheffe de division soutien administratif -
Secrétaire d'arrondissement

Le : 2024-03-18

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François MELOCHE
directeur(-trice) d'arrondissement adjoint(e) -
gestion territoire et sa



Dossier # : 1245069009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau de projets et développement durable , Division circulation et occupation du domaine public
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt du compte rendu de la réunion du Comité de sécurisation tenue le 08 février 2024

DÉPÔT du compte rendu de la réunion du Comité de sécurisation tenue le 08 février 2024.

Signé par Jean-François MELOCHE Le 2024-03-27 18:16

Signataire : Jean-François MELOCHE

directeur(-trice) d'arrondissement adjoint(e) - gestion territoire et sa
Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1245069009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau de projets et développement durable , Division circulation et occupation du domaine public
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt du compte rendu de la réunion du Comité de sécurisation tenue le 08 février 2024

CONTENU

CONTEXTE

L'objet du présent sommaire est le dépôt du compte rendu de la réunion du Comité de sécurisation tenue le 08 février 2024.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Dépôt d'un compte rendu de la réunion du Comité de sécurisation pour information.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Julie DESJARDINS, Outremont

Lecture :

Julie DESJARDINS, 16 mars 2024

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Josée NOBERT
B. Urb., Chef de division - Sécurité publique et
mobilité

ENDOSSÉ PAR

Sonia VIBERT
directeur(-trice) bureau de projets

Le : 2024-03-14

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sonia VIBERT
directeur(-trice) bureau de projets



Dossier # : 1243711008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau de projets et développement durable , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport d'étape 1 du Plan directeur de mobilité durable et sécuritaire (PDMDS) intitulé "Portrait et diagnostic du territoire"

DÉPÔT du premier volet du Plan directeur de mobilité durable et sécuritaire (PMDS) intitulé "Portrait et diagnostic du territoire".

Signé par Jean-François MELOCHE **Le** 2024-03-27 18:04

Signataire : Jean-François MELOCHE

directeur(-trice) d'arrondissement adjoint(e) - gestion territoire et sa
Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1243711008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau de projets et développement durable , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport d'étape 1 du Plan directeur de mobilité durable et sécuritaire (PDMDS) intitulé "Portrait et diagnostic du territoire"

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement d'Outremont travaille sur l'élaboration d'un plan directeur de mobilité durable et sécuritaire (PDMDS) qui aborde les enjeux de mobilité, de sécurité et d'accessibilité sur son territoire. La volonté est de prendre des actions concrètes et fortes afin de répondre aux besoins de sa population, notamment en repensant la place de la voiture, qui domine dans les parts modales du secteur, tout en saisissant les opportunités d'aménagement sur son territoire. Il est donc crucial de réfléchir à la place de l'automobile et de revoir le partage de la rue afin d'accorder une plus grande importance aux autres modes, et particulièrement aux modes actifs.

Le plan directeur de mobilité durable et sécuritaire procurera une vision cohérente en mobilité et soutiendra l'administration dans l'élaboration de solutions concrètes, durables et efficaces.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le plan directeur a comme objectif de définir une structure d'interventions à privilégier pour les vingt prochaines années afin que l'Arrondissement entre de plain-pied dans une nouvelle ère de la mobilité. Les objectifs poursuivis par le plan sont les suivants :

- **Repenser la dynamique des déplacements** de tous les usagers dans l'arrondissement;
- Concevoir des **aménagement favorisant les déplacements durables** sur le réseau routier;
- **Développer, encadrer et sécuriser la mobilité active** au travers d'aménagements pour piétons et pour vélos attractifs;
- **Assurer** aux citoyennes et citoyens des déplacements efficaces et sécuritaires en réduisant à zéro les collisions causant des blessures graves et des décès sur son territoire (**Vision Zéro**);
- Favoriser les déplacements durables par un **transfert modal** des déplacements en auto solo vers le transport en commun et le transport actif;
- Favoriser une **cohabitation saine et sécuritaire** entre tous les usagers.

Le projet se décline en 6 volets :

- **Volet 1** - Portrait et diagnostic de la situation actuelle;
- **Volet 2** - Développement d'intervention / solution proposée;
- **Volet 3** - Développement d'un plan d'intervention hiérarchisé sur 20 ans;
- **Volet 4** - EXPLORER – Démarche participative;
- **Volet 5** - DÉCIDER – Démarche participative;
- **Volet 6** – ÉLABORÉ – Plan directeur de mobilité durable et sécuritaire.

L'arrondissement dépose aujourd'hui le rapport d'étape 1 - Portrait et diagnostic du territoire.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Antoine MARCEAU-POIRIER
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-03-21

Julie DESJARDINS
Cheffe de division soutien administratif -
Secrétaire d'arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sonia VIBERT
directeur(-trice) bureau de projets